

SYNTHÈSE DES EFFETS ET MESURES DU TRACÉ PROPOSÉ

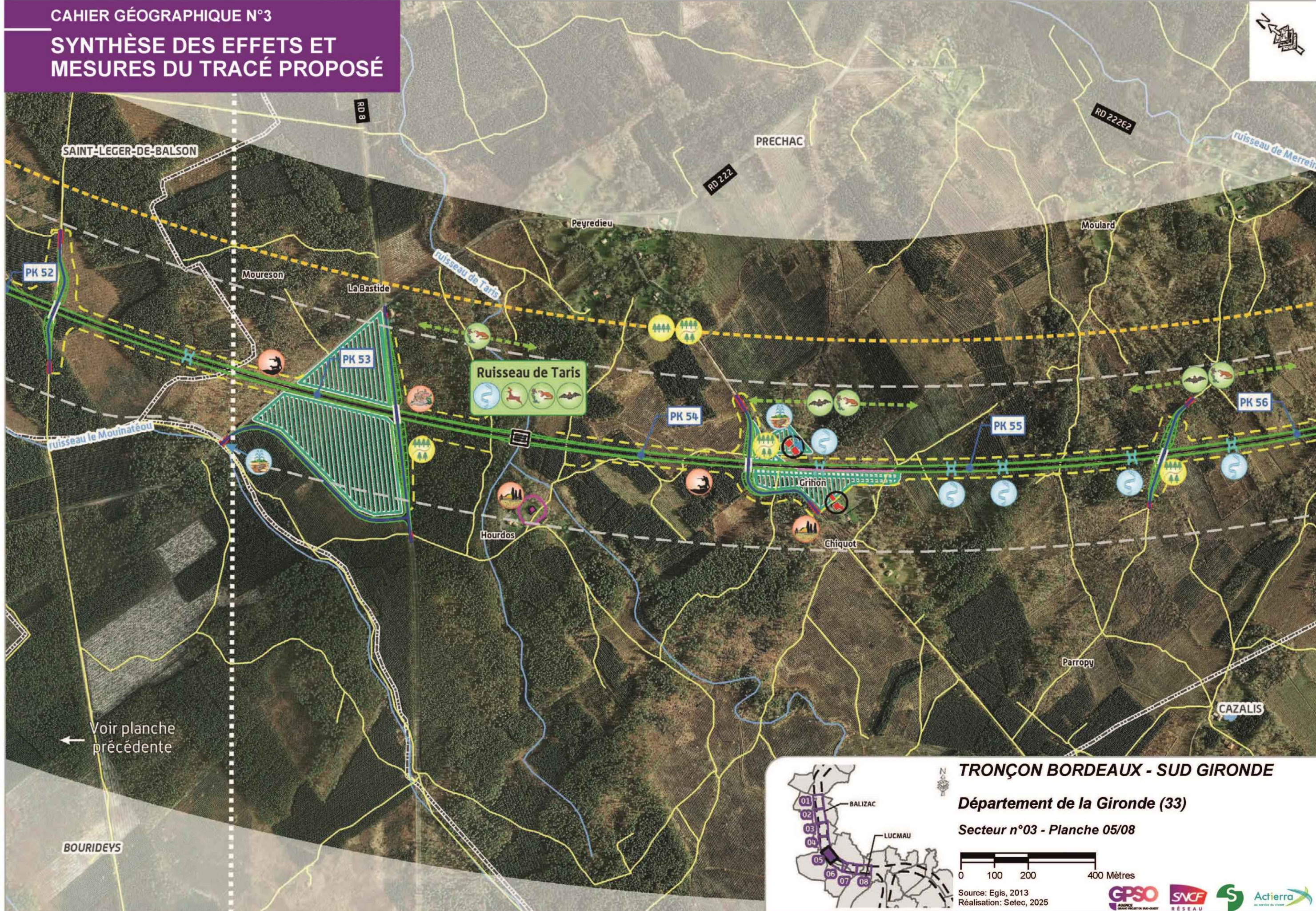


Tableau 70 : Tableau effets et mesures – planche 6

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
Contexte agricole et sylvicole			
	Début de planche à fin de planche	Travaux : risque de dégradation des parcelles sylvicoles par les manœuvres des engins de chantier, risque d’incendies liés aux activités de chantier Exploitation : emprises sur les parcelles sylvicoles, risque de mortalité des peuplements après l’ouverture d’un passage pour la réalisation du projet au sein d’un massif initialement fermé	Travaux : G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie; G_SYLV_R1.1.a: Mise en place de dispositifs de protection des parcelles sylvicoles durant les travaux ;S_SYLV_R2.1.c1 : Garantir aux services de sécurité concernés un accès aux pistes DFCI ; G_SYLV_C4.1.b : Indemnisation financière des exploitants concernés par l'occupation temporaire de leurs parcelles et/ou par la dégradation accidentelle de ces dernières ; S_SYLV_C5.1.a.1 : Mise en place de boisements compensateur ; S_SYLV_C5.1.a2 : Mise en œuvre de travaux d'amélioration sylvicole dans le cadre des plans de gestion Exploitation : G_SYLV_R 2.2.b: Traitement des effets de bordure en limite de zone défrichée; G_SYLV_C4.1.a: Indemnisation financière des exploitants sylvicoles dont les parcelles sont situées dans les emprises du projet; S_SYLV_R2.2.c.1 : Mise en place d'une réorganisation foncière et d'une procédure d'AFAFE ; S_SYLV_R2.2.c.2 : Définition d'aménagements d'accompagnement et d'orientation pour la valorisation des isolats forestiers non exploitables pour la sylviculture.
	Début de planche à fin de planche	Travaux : risque d’interruption des pistes DFCI, augmentation du risque d’incendie de forêt du fait de la présence d’engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure des pistes DFCI, risque d’accessibilité réduite aux réserves d’eau, risque de départs de feu sur les talus de l’infrastructure en cas d’entretien insuffisant	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie. Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI ;
	57,1	Travaux : risque d’interruption des pistes DFCI, augmentation du risque d’incendie de forêt du fait de la présence d’engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure des pistes DFCI, risque d’accessibilité réduite aux réserves d’eau, risque de départs de feu sur les talus de l’infrastructure en cas d’entretien insuffisant	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie. Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI
	57,7		
	59,3		
Contexte hydrogéologique et hydrologique			
	57,5	Travaux : risque de perturbation du ruisseau du guillaume, d’obstruction ou de modification du lit du cours d’eau, y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation du cours d’eau par effet de barrière, modification des débits du cours d’eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d’un ouvrage de franchissement temporaire, lorsque l’ouvrage définitif ne peut être réalisé immédiatement ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f1 rétablissement du ruisseau du guillaume par un portique de 14m de long sur 4,7 m de haut ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, S_ESUP_R2.1.a3 : Prise en compte des périodes écologiques de la faune piscicole par secteur
	57,5	Travaux et Exploitation : risque de pollution (surtout en phase travaux) et de perturbation, voire d’obstruction des écoulements	Travaux : G_ESUP/ESOU_R2.1.a stockage et entretien des engins à l’écart de la zone sensible, précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, G_ZH_R2.2.a passage au-dessus du terrain naturel puis S_ES UP_R2.2.f1 en viaduc au niveau de la zone sensible
	58,5	Le ruisseau de la Bardine et son affluent sont situés sous le projet, ou franchis avec un biais trop important Travaux : risque de perturbation du ruisseau de la Bardine et de son affluent, d’obstruction ou de modification du lit du cours d’eau, y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation des cours d’eau par effet de barrière, modification des débits des cours d’eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : S_ESUP_R2.1.a2 mise en place de dérivation temporaire pour la mise en place de l’ouvrage définitif ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f4 déviation pour rescindement définitif puis rétablissement du ruisseau de la Bardine et de son affluent par deux cadres de 2,5 mx2,5 m (affluent de la Bardine au PK 58,5) et de 4mx3m (la Bardine au PK 58,8) avec reconstitution du lit et banquettes (S_ESUP_R2.2.f4 : transparence hydraulique avec ouvrage de type 2) ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés
	58,8		
	56,6	Travaux : risque de perturbation des écoulements naturels, d’obstruction ou de modification du lit du cours d’eau, y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation des écoulements superficiels par effet de barrière, modification des débits du cours d’eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : lorsque l’ouvrage définitif ne peut être réalisé immédiatement, S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d’un ouvrage de franchissement temporaire ; S_ESUP_R2.1.a2 le cas échéant mise en place de dérivation temporaire des eaux pour la réalisation d’ouvrage dans le lit du cours d’eau ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f3 rétablissement des écoulements superficiels par un ouvrage hydraulique de type
	56,9		
	57,3		
	58,0		

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
	59,3		buse ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, Pour connaître le type d'ouvrage hydraulique, se référer au chap. 3.1.3.2
	57,5	Travaux : risque d'atteintes à un puits/ source privé : assèchement et/ ou rabattement des nappes souterraines [en cas de déblai], pollution des eaux souterraines par infiltration d'effluents de chantier (hydrocarbures, matières en suspension, ...) Exploitation : risque limité d'atteinte à la qualité des eaux souterraines par ruissellement puis infiltration des eaux de plate-forme ; risque résiduel lié à l'usure des matériels et aux traitements phytosanitaires ; risque de perturbation des écoulements par effet de barrière / effet de drainage	Travaux : S_ESUP/ESOU_R2.1.a2 / S_ESUP/ESOU_R2.1.a3, canalisation et traitement des eaux de ruissellement, stockage et entretien des engins sur zones étanches, limitation des prélèvements, suivi et alerte voire arrêt de l'utilisation du puits/source privé en cas de pollution accidentelle Exploitation : G_ESUP_R2.2.g1 mise en place d'un assainissement de la plate-forme : collecte et traitement quantitatif des eaux par bassins avant restitution au milieu naturel, G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés ; S_ESOU_R2.2.c1 indemnisation en cas d'atteinte résiduelle au puits/source privé, restitution de la ressource par un puits de substitution
Environnement naturel et biologique			
	56 à 57,5	Emprise et fragmentation d'habitat de coléoptères saproxyliques (dont Grand Capricorne) Coupure de corridors chauves-souris	Exploitation : S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques.
	57,5	Travaux : rescindement du ruisseau de guillaume (cours d'eau « réservoir biologique ») ; perte d'habitats au droit de ce rescindement Exploitation : risque de perturbation de la faune piscicole et du déplacement de la faune semi- aquatique au niveau du Guillaume. risque de perturbation de la faune au niveau des berges en lien avec la dérivation du cours d'eau	Exploitation : S_NAT_C2.2a.1 : Restauration et réhabilitation écologique de berges ; S_NAT_C1.1a.3 : Réaménagements écologiques ; S_NAT_R2.2g.1 : Mise en place d'ouvrages de transparence hydrauliques (type 1, 2 et 3).
	57,5	Exploitation : risque de perturbation d'un corridor grande faune (cerf, chevreuil, sanglier) au niveau de la vallée du ruisseau du Guillaume	Exploitation : S_NAT_R2.2e/f3 : Mise en place d'ouvrages hydrauliques pour la Grande Faune.
	57,5 à 57,7	Emprise et fragmentation d'habitat de reproduction d'amphibiens et d'herbiers aquatiques altération de corridor chauves-souris Altération d'aulnaie marécageuse et d'habitat de coléoptères saproxyliques (dont grand Capricorne)	Exploitation : S_NAT_C1.1d.3 : Sécurisation foncière des milieux humides ; S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés. S_NAT_R2.2e/f3 : Mise en place d'ouvrages hydrauliques pour la Grande Faune. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques.
	58,5	Risque d'altération d'habitat et de corridor de faune semi-aquatique	Exploitation : S_NAT_C2.2a.1 : Restauration et réhabilitation écologique de berges ; S_NAT_R2.2g.1 : Mise en place d'ouvrages de transparence hydrauliques (type 1, 2 et 3).
	58,8	Travaux : rescindement du ruisseau de la Bardine ; perte d'habitats au droit de ce rescindement Exploitation : risque de perturbation de la faune piscicole et du déplacement de la faune semi- aquatique au niveau de la Bardine. risque de perturbation de la faune au niveau des berges en lien avec la dérivation du cours d'eau	Exploitation : S_NAT_C2.2a.1 : Restauration et réhabilitation écologique de berges ; S_NAT_R2.2g.1 : Mise en place d'ouvrages de transparence hydrauliques (type 1, 2 et 3).
	58,4 à 59,3	Emprise sur habitat de reproduction de Salamandre tachetée et cortège associé Coupure et altération de corridors faune (chauves-souris, grande faune)	Exploitation : S_NAT_R2.2e/f3 : Mise en place d'ouvrages hydrauliques pour la Grande Faune; S_NAT_R2.2g.3 : Mise en place de lisières et plantations de haies.
	58,7 à 59,2	Emprise et fragmentation d'habitat de coléoptères saproxyliques (dont grand Capricorne)	Exploitation : S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques.

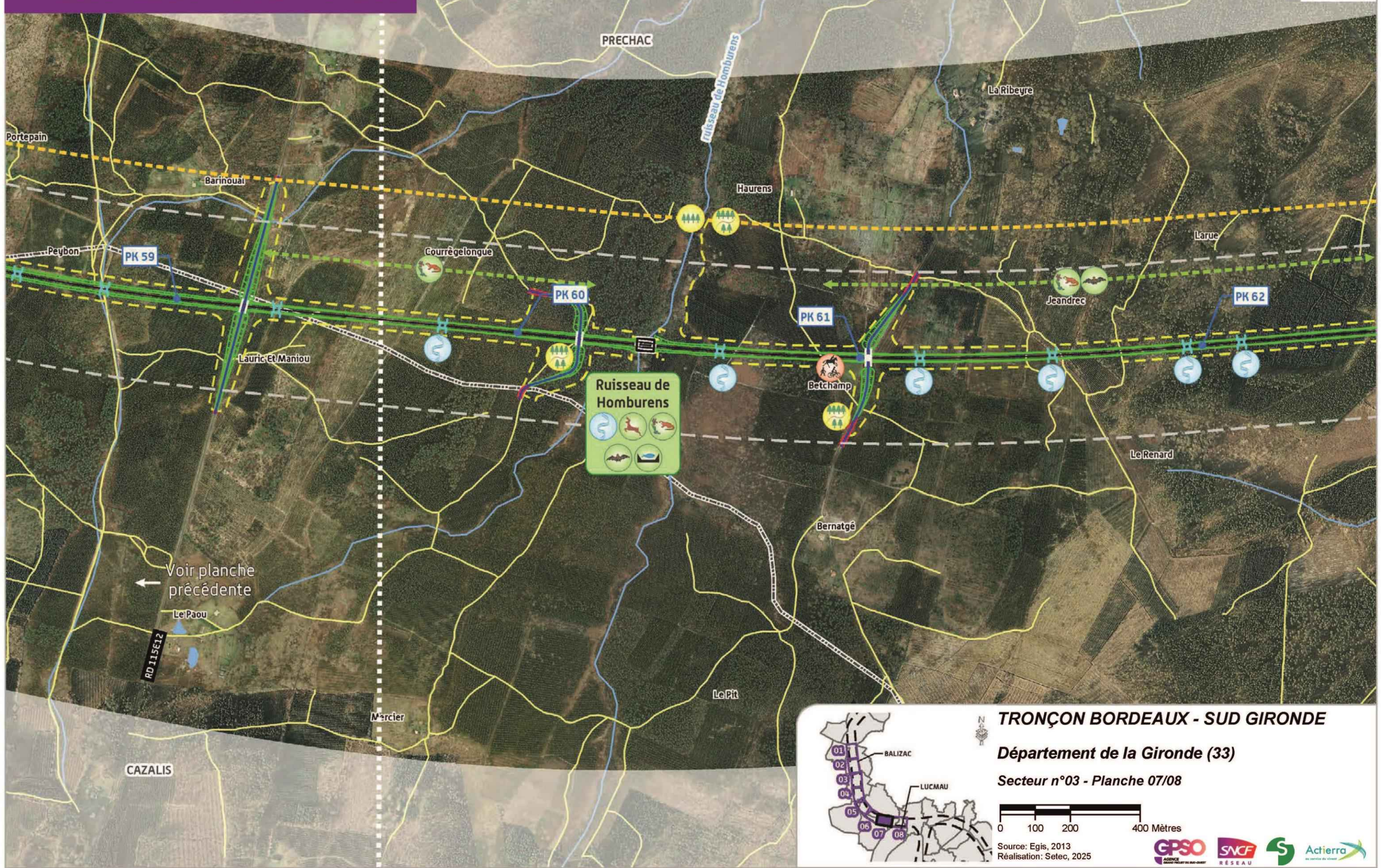
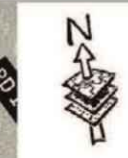
Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
	56 à 59	Risque de destruction d'individu, Risque de destruction d'habitat, Risque de pollution accidentelle, Risque de rupture des continuités écologiques	Travaux : S_NAT_E1.1a.1 : Eviter au maximum les habitats d'espèces remarquables ; S_NAT_R2.1k.1 : Adaptation des éclairages chantiers ; G_NAT_R2.1h : Limiter la pénétration des espèces dans les emprises ; S_NAT_R2.1d.1 : Mise en place de dispositifs généraux de prévention et de traitement des pollutions ; S_NAT_R3.1a.1 : Adaptation de la période de défrichement et de déboisement en faveur de la biodiversité ; S_NAT_R2.1r.1 : Réhabilitation des espaces remaniés par les travaux ; S_NAT_E2.1a.1 : Balisage et mise en défens des sites et habitats d'intérêt écologique.
Paysage, patrimoine, tourisme et loisirs			
	56,4	Travaux : limitation des activités de chasse pendant les travaux (perte d'attractivité pour la faune, coupure des circulations et sécurité des personnels)	Travaux : S_TOU_R2.2.c1 réglementation de l'activité de chasse aux abords du chantier
	56,9	Exploitation : perte d'attractivité des abords de l'infrastructure pour la faune chassée, coupure des axes de circulation de la faune et des chasseurs	Exploitation : S_TOU_R2.2.c1 un travail complémentaire avec les fédérations de chasseurs consistera à définir les installations aux abords du projet qui pourraient être perturbées.
	57,6 à 58	Travaux : passage à proximité du bâti isolé de guillaume, coupure des boisements de pins, altération du cadre de vie (travaux liés à la circulation des engins, poussières...) Exploitation : covisibilités lointaines	Travaux : S_PAT_R2.1.a1 / G_ACO_R2.1.a / G_ACO_R2.1.b limitation des sources de nuisances (bruit, poussières...) près des habitations, limitation des déboisements au strict nécessaire Exploitation : S_PAY_R2.2.k19 reconstitution des lisières et plantation d'une bande boisée



Tableau 71 : Tableau effets et mesures – planche 7

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
Contexte agricole et sylvicole			
	Début de planche à fin de planche	Travaux : risque de dégradation des parcelles sylvicoles par les manœuvres des engins de chantier, risque d'incendies liés aux activités de chantier Exploitation : emprises sur les parcelles sylvicoles, risque de mortalité des peuplements après l'ouverture d'un passage pour la réalisation du projet au sein d'un massif initialement fermé	Travaux : G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie; G_SYLV_R1.1.a: Mise en place de dispositifs de protection des parcelles sylvicoles durant les travaux ;S_SYLV_R2.1.c1 : Garantir aux services de sécurité concernés un accès aux pistes DFCI ; G_SYLV_C4.1.b : Indemnisation financière des exploitants concernés par l'occupation temporaire de leurs parcelles et/ou par la dégradation accidentelle de ces dernières ; S_SYLV_C5.1.a.1 : Mise en place de boisements compensateur ; S_SYLV_C5.1.a2 : Mise en œuvre de travaux d'amélioration sylvicole dans le cadre des plans de gestion Exploitation : G_SYLV_R 2.2.b: Traitement des effets de bordure en limite de zone défrichée; G_SYLV_C4.1.a: Indemnisation financière des exploitants sylvicoles dont les parcelles sont situées dans les emprises du projet; S_SYLV_R2.2.c.1 : Mise en place d'une réorganisation foncière et d'une procédure d'AFAFE ; S_SYLV_R2.2.c.2 : Définition d'aménagements d'accompagnement et d'orientation pour la valorisation des isolats forestiers non exploitables pour la sylviculture.
	Début de planche à fin de planche	Travaux : risque d'interruption des pistes DFCI, augmentation du risque d'incendie de forêt du fait de la présence d'engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure des pistes DFCI, risque d'accessibilité réduite aux réserves d'eau, risque d départs de feu sur les talus de l'infrastructure en cas d'entretien insuffisant	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie. Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI ;
	60,2	Travaux : risque d'interruption des pistes DFCI, augmentation du risque d'incendie de forêt du fait de la présence d'engins et de personnels dans les massifs boisés	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie.
	61	Exploitation : coupure des pistes DFCI, risque d'accessibilité réduite aux réserves d'eau, risque de départs de feu sur les talus de l'infrastructure en cas d'entretien insuffisant	Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI
Contexte hydrogéologique et hydrologique			
	60,4	Travaux : risque de perturbation du ruisseau du Homburens, d'obstruction ou de modification du lit du cours d'eau, y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation du cours d'eau par effet de barrière, modification des débits du cours d'eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d'un ouvrage de franchissement temporaire, lorsque l'ouvrage définitif ne peut être réalisé immédiatement ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f1 rétablissement du ruisseau du Homburens par un viaduc ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, S_ESUP_R2.1.a3 : Prise en compte des périodes écologiques de la faune piscicole par secteur
	60,3 à 60,4	Travaux et Exploitation : risque de pollution (surtout en phase travaux) et de perturbation, voire d'obstruction des écoulements	Travaux : G_ESUP/ESOU_R2.1.a stockage et entretien des engins à l'écart de la zone sensible, précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, G_ZH_R2.2.a passage au-dessus du terrain naturel puis S_ES UP_R2.2.f1 en viaduc au niveau de la zone sensible
	59,8	Travaux : risque de perturbation des écoulements naturels, d'obstruction ou de modification du lit du cours d'eau, y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation des écoulements superficiels par effet de barrière, modification des débits du cours d'eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : lorsque l'ouvrage définitif ne peut être réalisé immédiatement, S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d'un ouvrage de franchissement temporaire ; S_ESUP_R2.1.a2 le cas échéant mise en place de dérivation temporaire des eaux pour la réalisation d'ouvrage dans le lit du cours d'eau ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f3 rétablissement des écoulements superficiels par un ouvrage hydraulique de type buse ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés Pour connaître le type d'ouvrage hydraulique, se référer au chap. 3.1.3.2
	60,6		
	61,2		
	61,6		
	62,0		
	62,1		
Environnement naturel et biologique			
	59,2 à 60,2	Emprise d'habitat de nidification d'oiseaux du massif landais (Fauvette pitchou, Engoulevent d'Europe)	Exploitation :

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
			S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R3.1a.1 : Adaptation de la période de défrichement et de déboisement en faveur de la biodiversité ; S_NAT_R2.1r.1 : Réhabilitation des espaces remaniés par les travaux.
  	60,3 à 60,5	Altération d'aulnaie marécageuse et d'habitat de reproduction d'amphibiens altération de corridors faune (chauves-souris, amphibiens) Risque d'altération d'habitats à Écrevisse à pattes blanches en phase travaux	Exploitation : S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés ; G_NAT_E3.2a : Absence d'utilisation de produits polluants S_NAT_R2.2e/f3 : Mise en place d'ouvrages hydrauliques pour la Grande Faune.
	60,4	Exploitation : risque de perturbation d'un corridor grande faune (cerf, chevreuil, sanglier) au niveau de la vallée du Homburens	Exploitation : S_NAT_R2.2e/f3 : Mise en place d'ouvrages hydrauliques pour la Grande Faune.
 	60,9 à 62,5	Emprise et fragmentation d'habitat de coléoptères saproxyliques (dont grand Capricorne), et d'habitat de reproduction d'un cortège d'amphibiens et d'espèce végétale protégée (Lotier velu) Coupure de corridors à chauves-souris	Exploitation : S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés ; S_NAT_R2.2g.3 : Mise en place de lisières et plantations de haies ; S_NAT_C1.1a.5 : Plantation de haies. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques.
     	59 à 62	Risque de destruction d'individu, Risque de destruction d'habitat, Risque de pollution accidentelle, Risque de rupture des continuités écologiques	Travaux : S_NAT_E1.1a.1 : Eviter au maximum les habitats d'espèces remarquables ; S_NAT_R2.1k.1 : Adaptation des éclairages chantiers ; G_NAT_R2.1h : Limiter la pénétration des espèces dans les emprises ; S_NAT_R2.1d.1 : Mise en place de dispositifs généraux de prévention et de traitement des pollutions ; S_NAT_R3.1a.1 : Adaptation de la période de défrichement et de déboisement en faveur de la biodiversité ; S_NAT_R2.1r.1 : Réhabilitation des espaces remaniés par les travaux ; S_NAT_E2.1a.1 : Balisage et mise en défens des sites et habitats d'intérêt écologique.
Paysage, patrimoine, tourisme et loisirs			
	61	Travaux : risque d'interruption temporaire de la boucle équestre et cyclable pendant la réalisation des travaux Exploitation : coupure de la boucle équestre et cyclable et modification de l'ambiance paysagère du site	Travaux : S_TOU_R2.1.b1: rétablissement de l'itinéraire si les conditions de sécurité du chantier le permettent. Signalisation spécifique et sécurisation des abords du chantier vis-à-vis des promeneurs Exploitation : S_TOU_R2.2.b1 rétablissement de l'itinéraire sur place



TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE
Département de la Gironde (33)
Secteur n°03 - Planche 07/08

0 100 200 400 Mètres

Source: Egis, 2013
 Réalisation: Setec, 2025

GPSO
 AGENCE
 DÉPARTEMENTALE
 D'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE

SNCF
 RÉSEAU

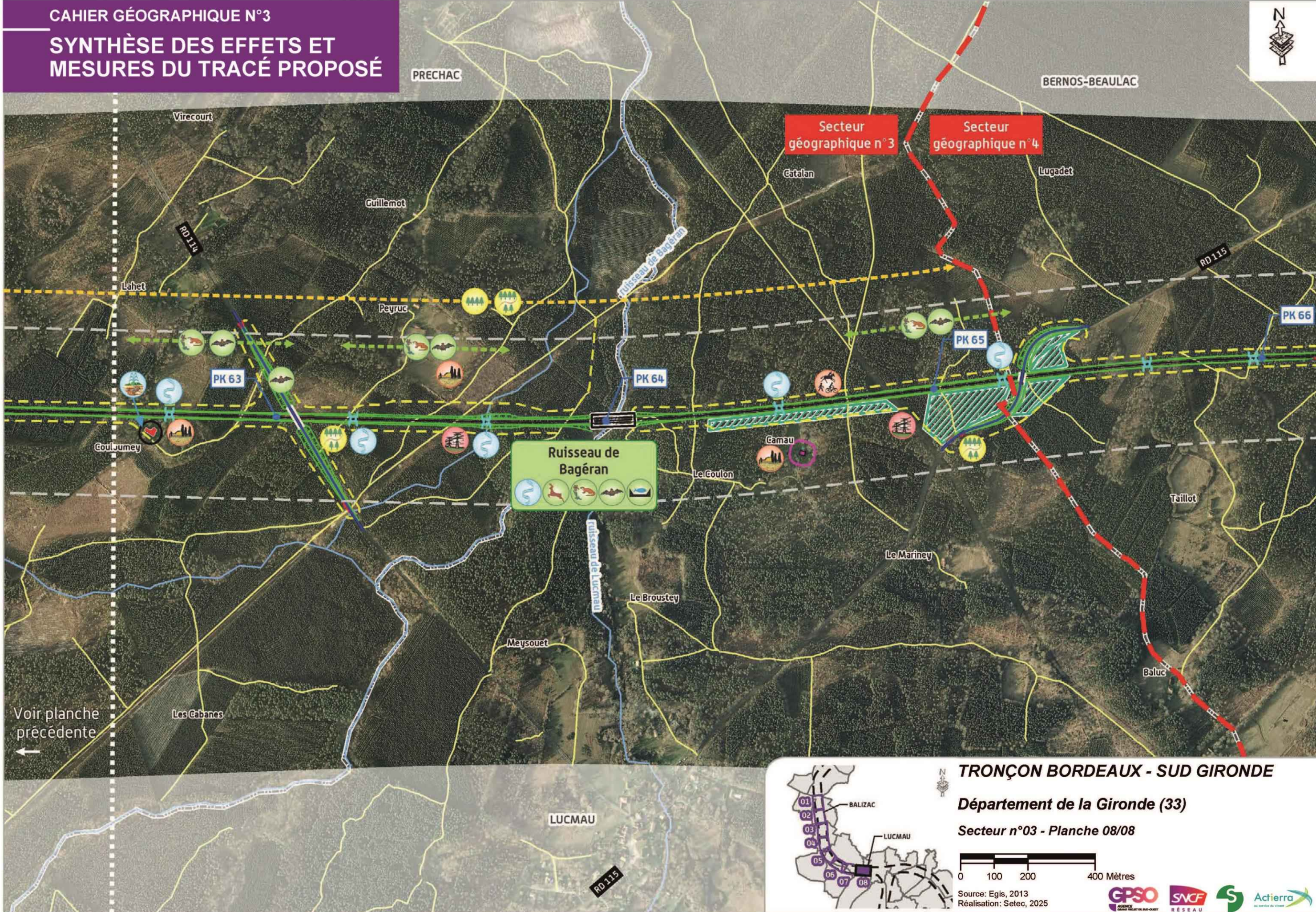
Acterra
 les services du vivant

Tableau 72 : Tableau effets et mesures – planche 8

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
Contexte urbain et habitat			
	62,6	Exploitation : emprise sur un bâti du hameau de Couloumey	Exploitation : S_HAB_C4.1.a1 acquisition du bâti envisagée
	63,6	Travaux : risque d'interruption de service en cas de coupure de la ligne haute tension par le chantier Exploitation : risque d'interférences avec le tracé	Travaux : G_RES_R2.2.b : Rétablissement des réseaux de transport d'énergie : réalisation des déviations des réseaux en préalable au démarrage des travaux de terrassement, permettant d'assurer la continuité du service et de prévenir toute coupure accidentelle Exploitation : S_RES_E3.2.a.1 : Adaptation de la conception du projet aux servitudes établies avant l'acte déclaratif d'utilité publique emportant mise en compatibilité des PLU
	64,5	Exploitation : niveau sonore acoustique en façade du bâtiment du hameau de Camau supérieur au seuil réglementaire	Exploitation : S_ACO_R2.2.b1 mise en place d'une protection acoustique complémentaire
	64,9	Travaux : risque d'interruption de service en cas de coupure des conduites de gaz (au nombre de deux) Exploitation : risque d'interférences avec le tracé	Travaux : G_RES_R2.2.b : Rétablissement des réseaux de transport d'énergie : réalisation des déviations des conduites de gaz au démarrage des travaux de terrassement, permettant d'assurer la continuité du service et de prévenir toute coupure accidentelle Exploitation : S_RES_E3.2.a.1: Adaptation technique dans la conception du projet pour prendre en compte la présence et le fonctionnement des réseaux existants
Contexte agricole et sylvicole			
	Début de planche à fin de planche	Travaux : risque de dégradation des parcelles sylvicoles par les manœuvres des engins de chantier, risque d'incendies liés aux activités de chantier Exploitation : emprises sur les parcelles sylvicoles, risque de mortalité des peuplements après l'ouverture d'un passage pour la réalisation du projet au sein d'un massif initialement fermé	Travaux : G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie; G_SYLV_R1.1.a: Mise en place de dispositifs de protection des parcelles sylvicoles durant les travaux ;S_SYLV_R2.1.c1 : Garantir aux services de sécurité concernés un accès aux pistes DFCI ; G_SYLV_C4.1.b : Indemnisation financière des exploitants concernés par l'occupation temporaire de leurs parcelles et/ou par la dégradation accidentelle de ces dernières ; S_SYLV_C5.1.a.1 : Mise en place de boisements compensateur ; S_SYLV_C5.1.a2 : Mise en œuvre de travaux d'amélioration sylvicole dans le cadre des plans de gestion. Exploitation : G_SYLV_R 2.2.b: Traitement des effets de bordure en limite de zone défrichée; G_SYLV_C4.1.a: Indemnisation financière des exploitants sylvicoles dont les parcelles sont situées dans les emprises du projet; S_SYLV_R2.2.c.1 : Mise en place d'une réorganisation foncière et d'une procédure d'AFAFE ; S_SYLV_R2.2.c.2 : Définition d'aménagements d'accompagnement et d'orientation pour la valorisation des isolats forestiers non exploitables pour la sylviculture.
	Début de planche à fin de planche	Travaux : risque d'interruption des pistes DFCI, augmentation du risque d'incendie de forêt du fait de la présence d'engins et de personnels dans les massifs boisés Exploitation : coupure des pistes DFCI, risque d'accessibilité réduite aux réserves d'eau, risque de départs de feu sur les talus de l'infrastructure en cas d'entretien insuffisant	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie. Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI ;
	63,1	Travaux : risque d'interruption des pistes DFCI, augmentation du risque d'incendie de forêt du fait de la présence d'engins et de personnels dans les massifs boisés	Travaux : S_SYLV_R2.1b : Rétablir les circulations sylvicoles par des passages dénivelés créés sur le site même de la voie coupée ou par rabattement sur d'autres passages rétablis ; G_SYLV_R2.1c : Garantir l'accès aux équipements de lutte contre le risque incendie ; G_SYLV_R2.1.e : Sensibilisation des intervenants du chantier au risque incendie.
	65,3	Exploitation : coupure des pistes DFCI, risque d'accessibilité réduite aux réserves d'eau, risque de départs de feu sur les talus de l'infrastructure en cas d'entretien insuffisant	Exploitation : G_SYLV_R2.2a : Rétablissement des voies de circulation et cheminements sylvicole au sein des massifs boisés ; S_SYLV_R2.2.d.1 : Rétablissement des pistes DFCI
Contexte hydrogéologique et hydrologique			

Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
	62,6	Travaux : risque d'atteintes à un puits/ source privé : assèchement et/ ou rabattement des nappes souterraines [en cas de déblai], pollution des eaux souterraines par infiltration d'effluents de chantier (hydrocarbures, matières en suspension, ...) Exploitation : risque limité d'atteinte à la qualité des eaux souterraines par ruissellement puis infiltration des eaux de plate-forme ; risque résiduel lié à l'usure des matériels et aux traitements phytosanitaires ; risque de perturbation des écoulements par effet de barrière / effet de drainage	Travaux : S_ESUP/ESOU_R2.1.a2 / S_ESUP/ESOU_R2.1.a3, canalisation et traitement des eaux de ruissellement, stockage et entretien des engins sur zones étanches, limitation des prélèvements, suivi et alerte voire arrêt de l'utilisation du puits/source privé en cas de pollution accidentelle Exploitation : G_ESUP_R2.2.g1 mise en place d'un assainissement de la plate-forme : collecte et traitement quantitatif des eaux par bassins avant restitution au milieu naturel, G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés ; S_ESOU_R2.2.c1 indemnisation en cas d'atteinte résiduelle au puits/source privé, restitution de la ressource par un puits de substitution
	64	Travaux : risque de perturbation du ruisseau du Bagéran, d'obstruction ou de modification du lit du cours d'eau, y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation du cours d'eau par effet de barrière, modification des débits du cours d'eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d'un ouvrage de franchissement temporaire, lorsque l'ouvrage définitif ne peut être réalisé immédiatement ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f1 rétablissement du ruisseau du Bagéran par un viaduc ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, S_ESUP_R2.1.a3 : Prise en compte des périodes écologiques de la faune piscicole par secteur
	64	Travaux et Exploitation : risque de pollution (surtout en phase travaux) et de perturbation, voire d'obstruction des écoulements	Travaux : lorsque l'ouvrage définitif ne peut être réalisé immédiatement, S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d'un ouvrage de franchissement temporaire ; S_ESUP_R2.1.a2 le cas échéant mise en place de dérivation temporaire des eaux pour la réalisation d'ouvrage dans le lit du cours d'eau ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f3 rétablissement des écoulements superficiels par un ouvrage hydraulique de type buse ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, Pour connaître le type d'ouvrage hydraulique, se référer au chap. 3.1.3.2
	62,7	Travaux : risque de perturbation des écoulements naturels, d'obstruction ou de modification du lit du cours d'eau, y compris au-delà des emprises de travaux Exploitation : perturbation des écoulements superficiels par effet de barrière, modification des débits du cours d'eau du fait de la concentration des écoulements	Travaux : lorsque l'ouvrage définitif ne peut être réalisé immédiatement, S_ESUP_R2.1.a1 mise en œuvre d'un ouvrage de franchissement temporaire ; S_ESUP_R2.1.a2 le cas échéant mise en place de dérivation temporaire des eaux pour la réalisation d'ouvrage dans le lit du cours d'eau ; G_ESUP/ESOU_R2.1.a précautions vis-à-vis de la pollution Exploitation : S_ESUP_R2.2.f3 rétablissement des écoulements superficiels par un ouvrage hydraulique de type buse ; G_ESUP_R2.2.a traitements phytosanitaires raisonnés, Pour connaître le type d'ouvrage hydraulique, se référer au chap. 3.1.3.2
	63,2		
	63,6		
	64,5		
	65,2		
Environnement naturel et biologique			
	62,5 à 63,1	Emprise et fragmentation d'habitat de coléoptères saproxyliques (dont grand Capricorne), d'habitat de reproduction d'un cortège d'amphibiens et d'espèce végétale protégée (Lotier velu) Coupure de corridors à chauves-souris	Exploitation : S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés ; S_NAT_R2.2g.3 : Mise en place de lisières et plantations de haies ; S_NAT_C1.1a.5 : Plantation de haies. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques.
	63,1	Altération de corridor à chauves-souris	Exploitation : S_NAT_R2.2g.3 : Mise en place de lisières et plantations de haies ; S_NAT_C1.1a.5 : Plantation de haies.
	63,2 à 63,7	Emprise et altération d'habitat de coléoptères saproxyliques (dont grand Capricorne) altération de lande sèche dégradée Coupure de corridor chauves-souris Risque d'emprise sur Pelouse à Laîche des sables	Exploitation : S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés ; S_NAT_R2.2g.3 : Mise en place de lisières et plantations de haies ; S_NAT_C1.1a.5 : Plantation de haies. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_E2.1a.2 : Balisage et mise en défens des stations d'espèces végétales remarquables ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques.
	64	Altération d'aulnaie marécageuse et d'espèce végétale protégée (Scirpe des bois) altération de corridor chauves-souris	Exploitation : S_NAT_R2.2e/f3 : Mise en place d'ouvrages hydrauliques pour la Grande Faune;

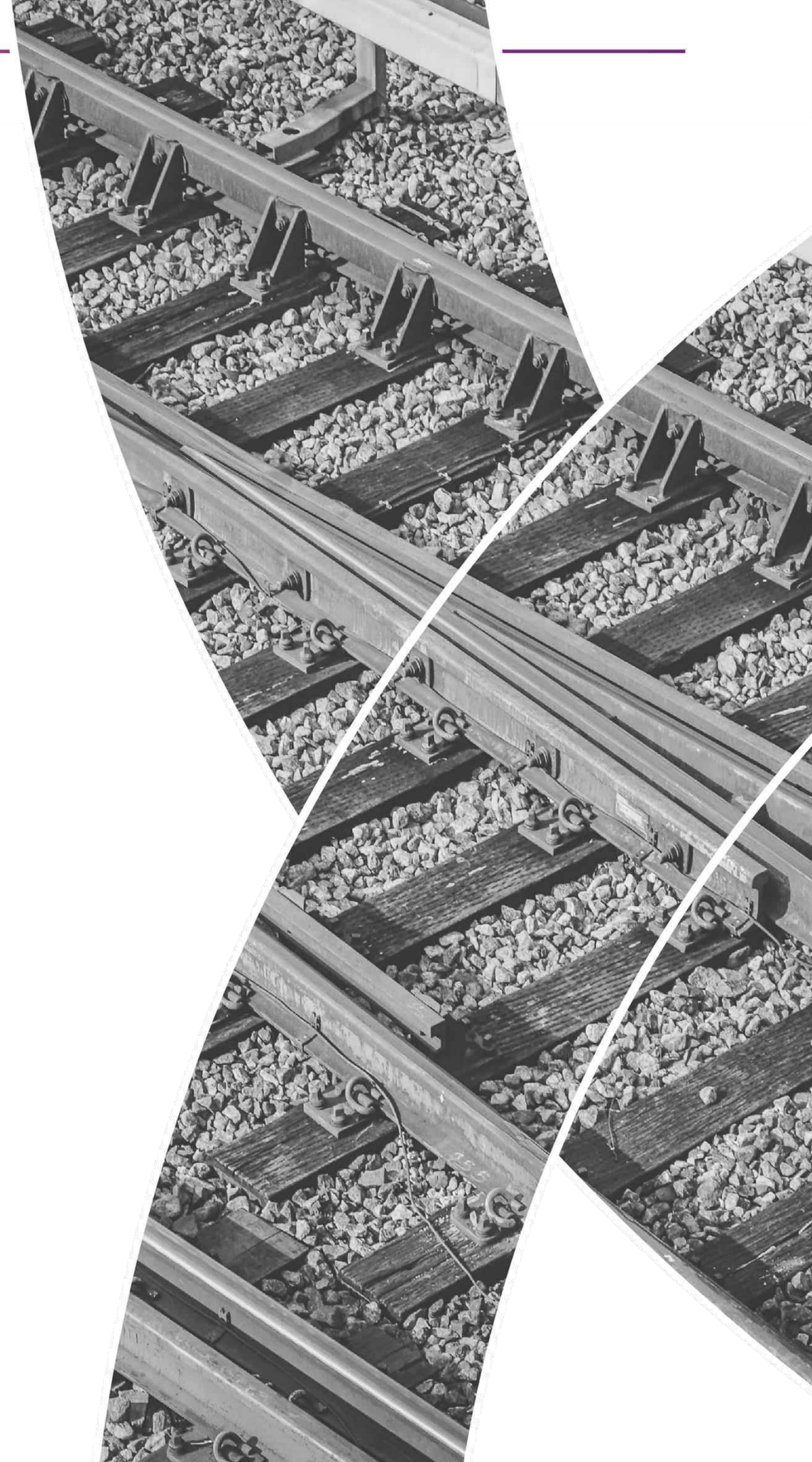
Pictogramme	PK	Description de l'effet	Description de la mesure associée
		Risque d'altération d'habitats à Écrevisse à pattes blanches en phase travaux	S_NAT_C1.1d.4 : Sécurisation foncière des milieux boisés et linéaires boisés ; S_NAT_C2.2a.1: Restauration et réhabilitation écologique de berges; G_NAT_E3.2a: Absence d'utilisation de produits polluants. Travaux : S_NAT_R1.1a.1 : Limitation des emprises au strict minimum ; S_NAT_E2.1a.2 : Balisage et mise en défens des stations d'espèces végétales remarquables.
	64	Exploitation : risque de perturbation d'un corridor grande faune (cerf, chevreuil, sanglier) au niveau de la vallée du Bagéran	Exploitation : S_NAT_R2.2e/f3 : Mise en place d'ouvrages hydrauliques pour la Grande Faune.
	64,7 à 65,2	Emprise sur habitat de nidification de rapaces (Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc), sur vieux arbres à grand Capricorne Altération de corridor de chauves-souris	Exploitation : S_NAT_R2.2g.3 : Mise en place de lisières et plantations de haies ; S_NAT_C1.1a.5 : Plantation de haies. Travaux : S_NAT_R3.1a.1 : Adaptation de la période de défrichement et de déboisement en faveur de la biodiversité ; S_NAT_R2.1n.2 : Déplacement du bois favorable aux coléoptères saproxyliques.
	63 à 66	Risque de destruction d'individu, Risque de destruction d'habitat, Risque de pollution accidentelle, Risque de rupture des continuités écologiques	Travaux : S_NAT_E1.1a.1 : Eviter au maximum les habitats d'espèces remarquables ; S_NAT_R2.1k.1 : Adaptation des éclairages chantiers ; G_NAT_R2.1h : Limiter la pénétration des espèces dans les emprises ; S_NAT_R2.1d.1 : Mise en place de dispositifs généraux de prévention et de traitement des pollutions ; S_NAT_R3.1a.1 : Adaptation de la période de défrichement et de déboisement en faveur de la biodiversité ; S_NAT_R2.1r.1 : Réhabilitation des espaces remaniés par les travaux ; S_NAT_E2.1a.1: Balisage et mise en défens des sites et habitats d'intérêt écologique.
Paysage, patrimoine, tourisme et loisirs			
	62,7	Travaux : coupure du hameau de Couloumey et passage à proximité de bâtis isolés de Larue et de Lahet, altération du cadre de vie (travaux liés à la circulation des engins, poussières...) Exploitation : acquisition de bâtis à Couloumey, vues filtrées et lointaines depuis Lahet et Larue	Travaux : S_PAT_R2.1.a1 / G_ACO_R2.1.a / G_ACO_R2.1.b limitation des sources de nuisances (bruit, poussières...) près des habitations, (G_PAY_R2.2.a : Principes d'intégration paysagère) limitation des déboisements au strict nécessaire Exploitation : S_PAY_R2.2.k19 mise en place de bandes boisées entre la ligne nouvelle et Lahet et reconstitution de lisière entre la ligne nouvelle et Larue
	63,5	Travaux : coupure en bordure de l'airial de Peyruc, altération du cadre de vie (liée à la circulation des engins, poussières...) Exploitation : coupure en bordure de l'airial de Peyruc	Travaux : S_PAT_R2.1.a1 / G_ACO_R2.1.a / G_ACO_R2.1.b limitation des sources de nuisances (bruit, poussières...) près des habitations, (G_PAY_R2.2.a : Principes d'intégration paysagère) limitation des déboisements au strict nécessaire Exploitation : S_PAY_R2.2.k19 plantation d'une bande boisée
	64,4	Travaux : coupure en bordure de l'airial de Camau et passage à proximité de le Coulon, altération du cadre de vie (liée à la circulation des engins, poussières...) Exploitation : acquisition d'un bâti à Camau, vues filtrées et lointaines depuis le Coulon	Travaux : S_PAT_R2.1.a1 / G_ACO_R2.1.a / G_ACO_R2.1.b limitation des sources de nuisances (bruit, poussières...) près des habitations, (G_PAY_R2.2.a : Principes d'intégration paysagère) limitation des déboisements au strict nécessaire Exploitation : S_PAY_R2.2.k19 / mise en place d'un modelé paysager avec boisement
	64,7	Travaux : risque d'interruption temporaire de la boucle équestre et cyclable pendant la réalisation des travaux Exploitation : coupure de la boucle équestre et cyclable et modification de l'ambiance paysagère du site	Travaux : S_TOU_R2.1.b1 rétablissement de l'itinéraire si les conditions de sécurité du chantier le permettent. Signalisation spécifique et sécurisation des abords du chantier vis-à-vis des promeneurs Exploitation : S_TOU_R2.2.b1 déviation de l'itinéraire et double passage : sous le viaduc du Bagéran (PK 64) ou au PK 65,3 (pont-route)





4. Les annexes

Ce chapitre regroupe l'ensemble des annexes nécessaires à la compréhension et à l'approfondissement des sujets abordés précédemment. Ces éléments ont pour vocation d'appuyer les analyses développées dans le corps du texte et d'offrir au lecteur une vision plus détaillée des aspects techniques ou contextuels évoqués.



4.1. La cartographie des effets acoustiques et des mesures

- Cartographie des isophones sans protection
- Cartographie des isophones avec protection
- Cartographie des effets acoustiques et mesures

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

-  Point_kilométrique
-  Ligne nouvelle
-  Etendue d'eau
-  Limite communale
-  Limite départementale

RÉGLEMENTATION ACOUSTIQUE

-  Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
-  Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

COURBES ISOPHONIQUES

-  Seuil réglementaire
31,000 - 50,000 dB
-  50,001 - 55,000 dB
-  55,001 - 60,000 dB
-  60,001 - 65,000 dB
-  65,001 - 100,000 dB



TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

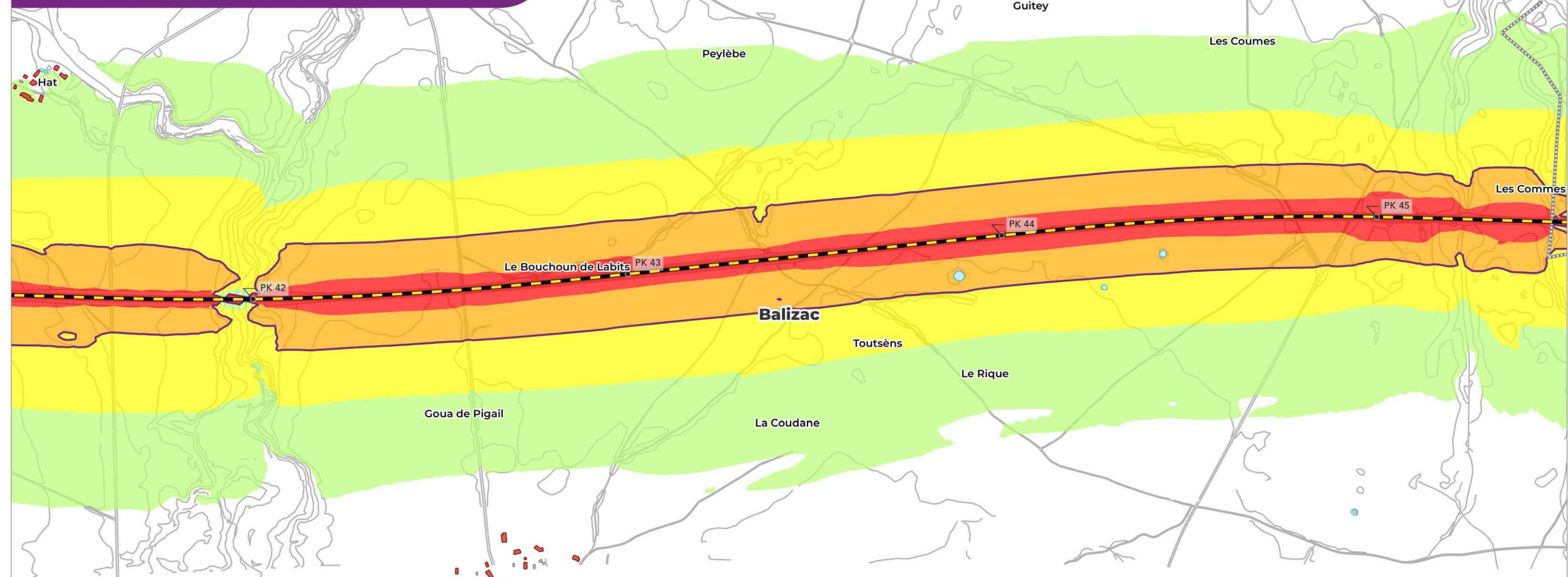
Secteur n°3 - Planche 1/8

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Etendue d'eau

- Couches isophoniques**
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°3 - Planche 2/8

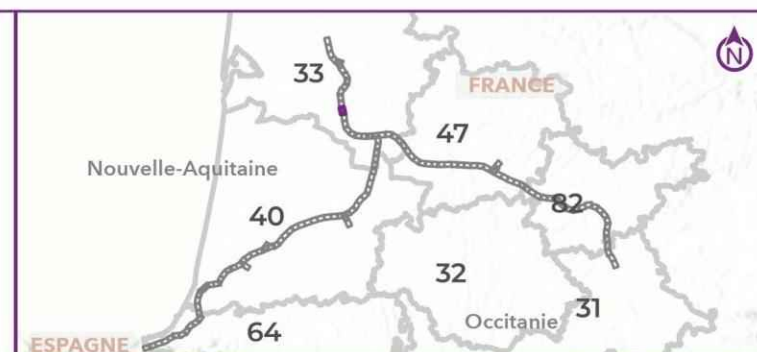


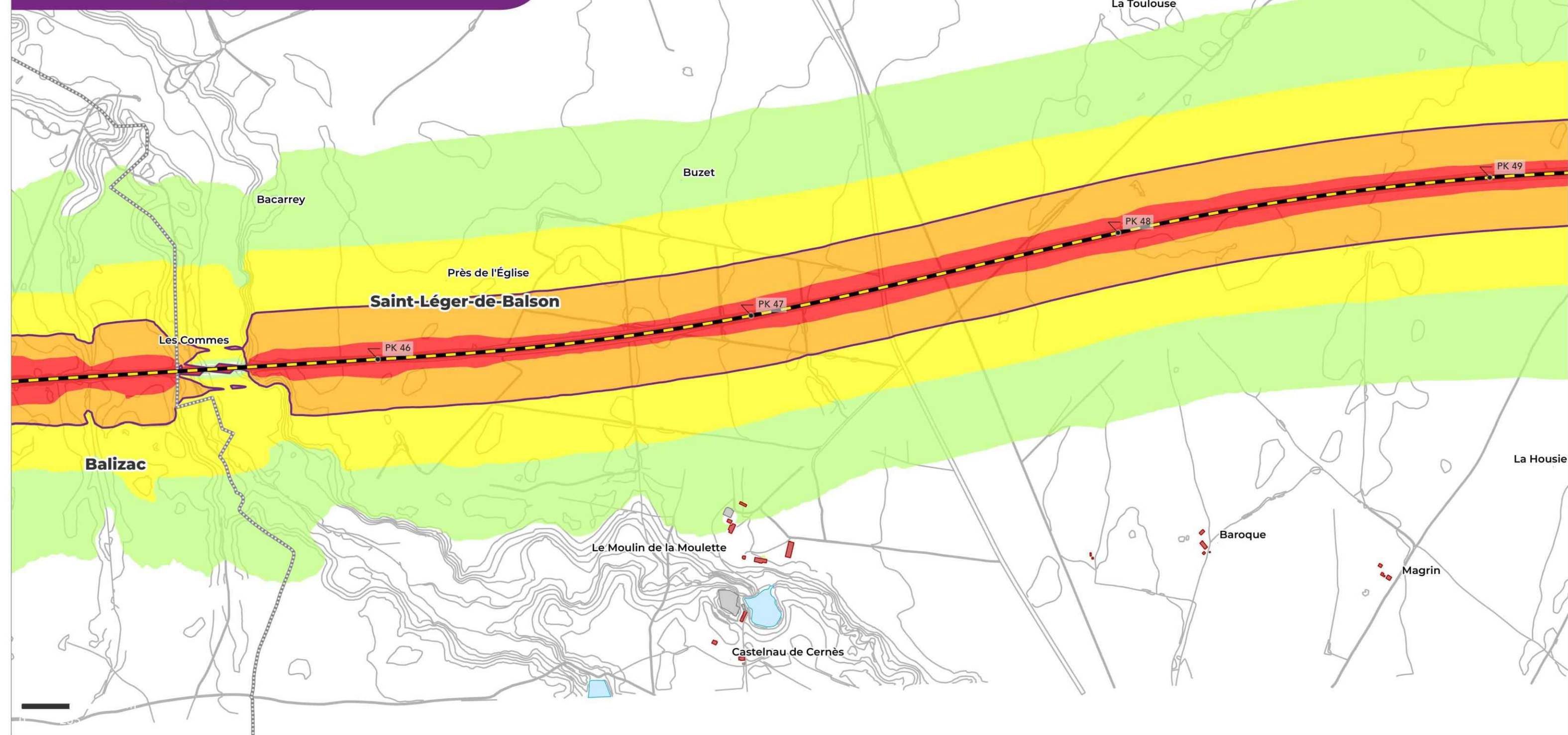
Sources : IGN - Ortho, 2024
Réalisation : Setec, 2025

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Etendue d'eau

- Couches isophoniques
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

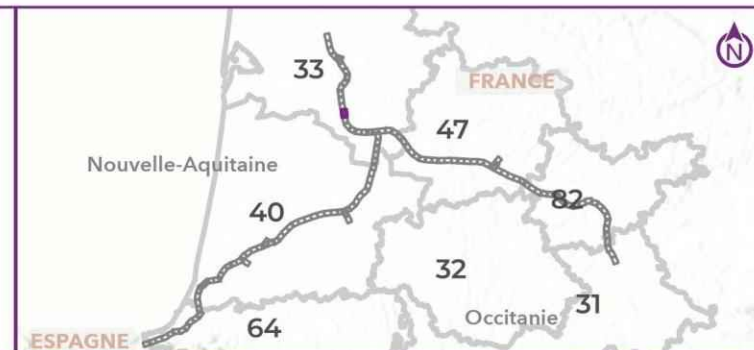
Département de la Gironde (33)

Secteur n°3 - Planche 3/8

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Etendue d'eau

- Couches isophoniques
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





Préchac

Moureson

PK 49

PK 50

PK 51

Pouchiouet

PK 52

Saint-Léger-de-Balson

La Pleyre

La Housie

Bourideys

Cantecoucut

Puch Blanc

TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°3 - Planche 4/8

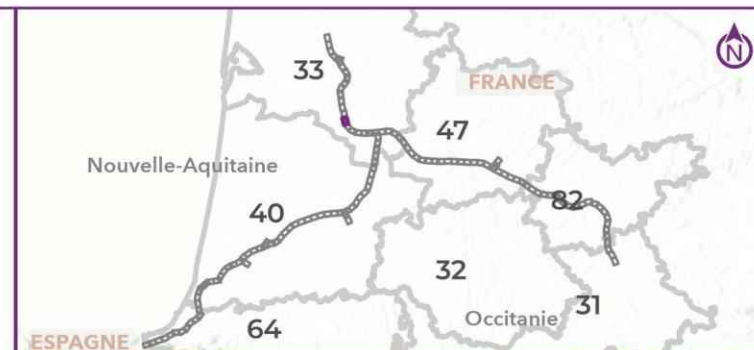


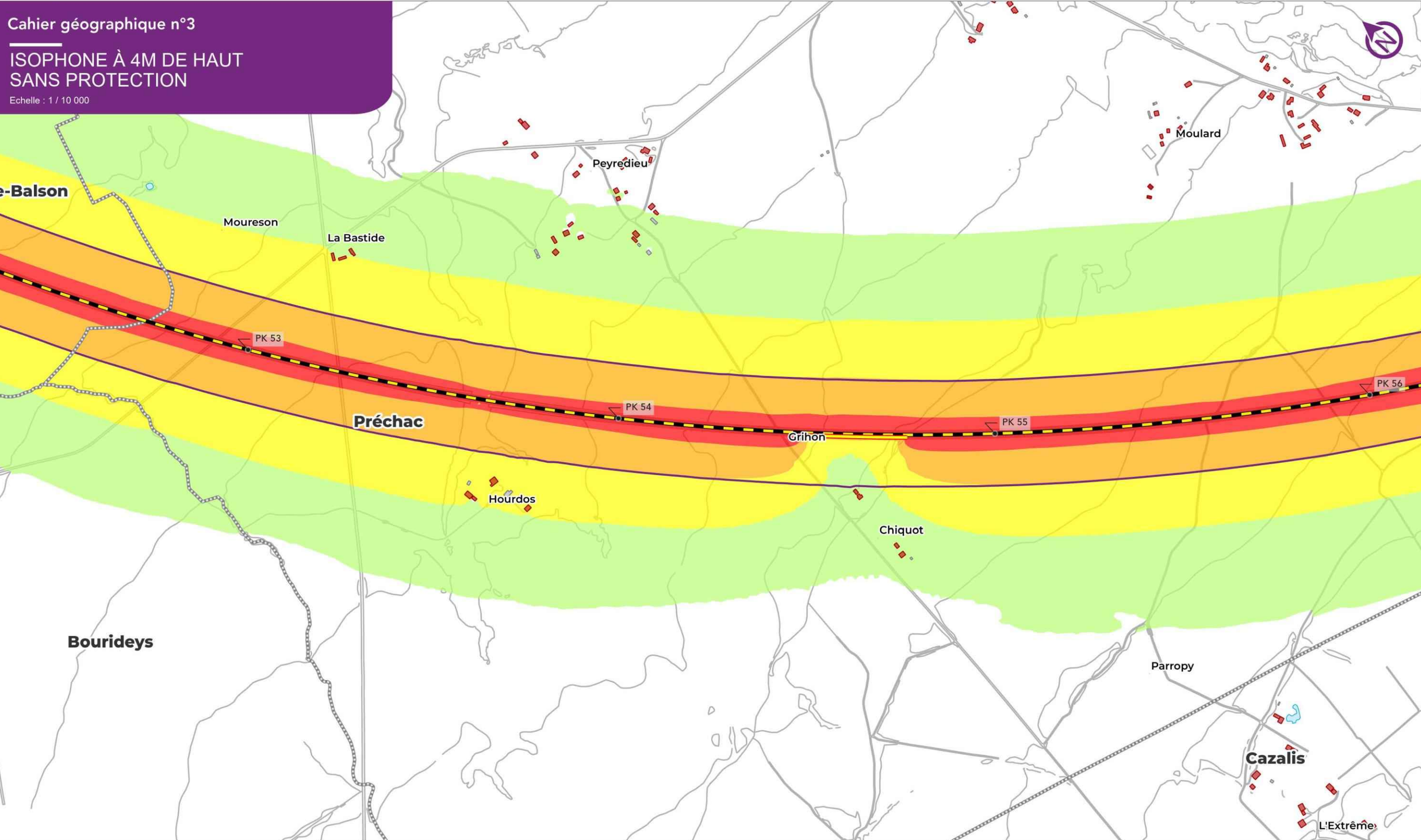
Sources : IGN - Ortho, 2024
Réalisation : Setec, 2025

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Etendue d'eau

- Couches isophoniques
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

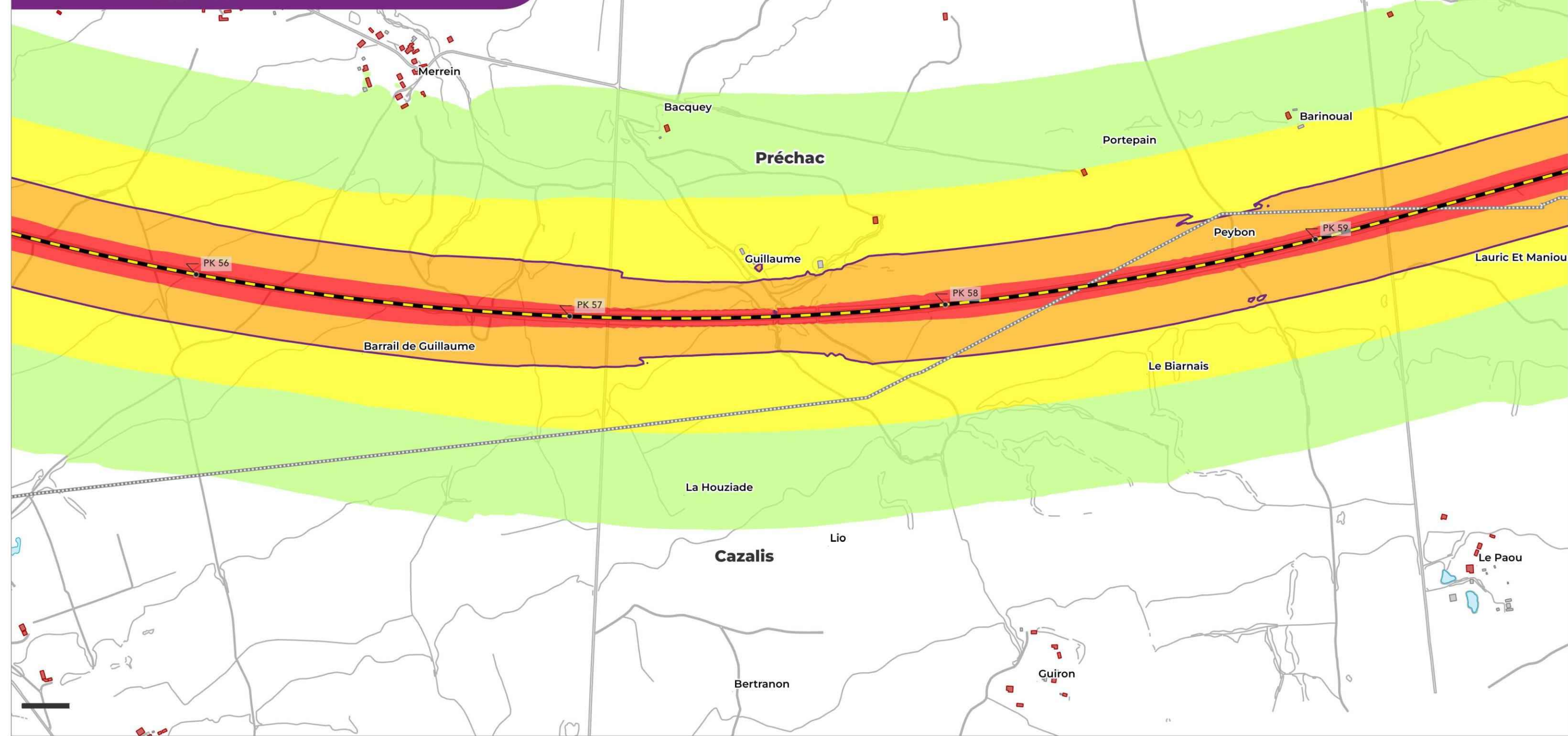
Secteur n°3 - Planche 5/8

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Etendue d'eau

- Couches isophoniques**
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°3 - Planche 6/8

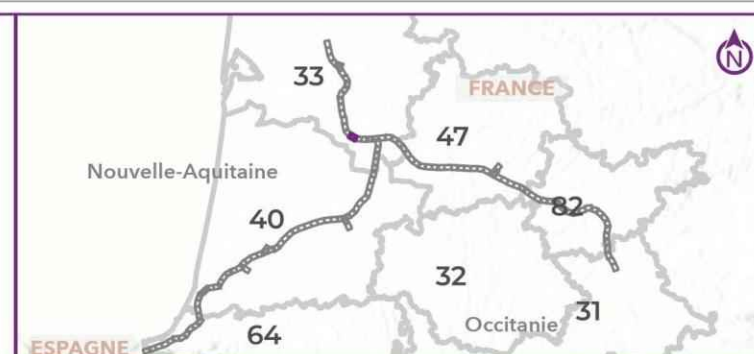


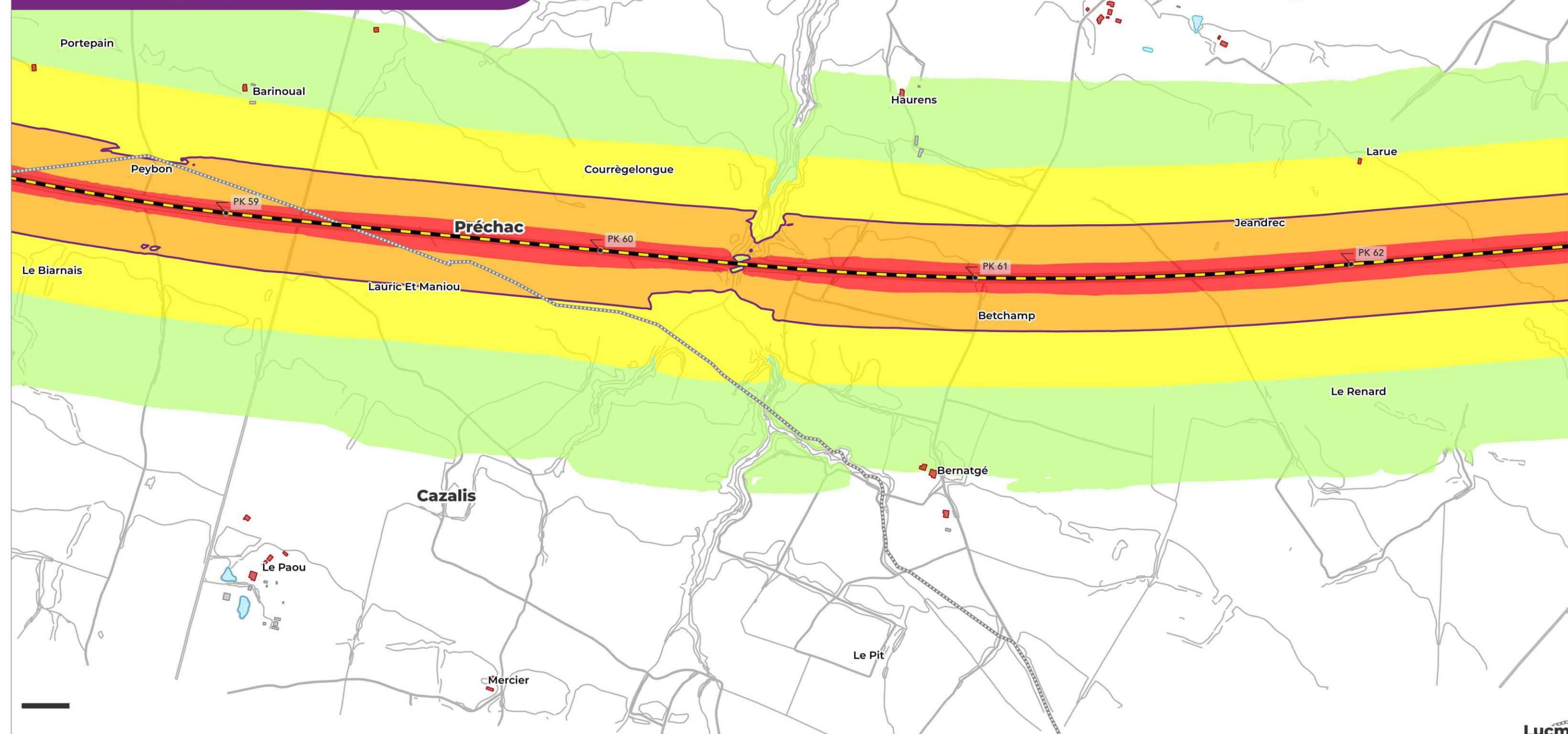
Sources : IGN - Ortho, 2024
Réalisation : Setec, 2025

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Etendue d'eau

- Couches isophoniques
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





Lucm

TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

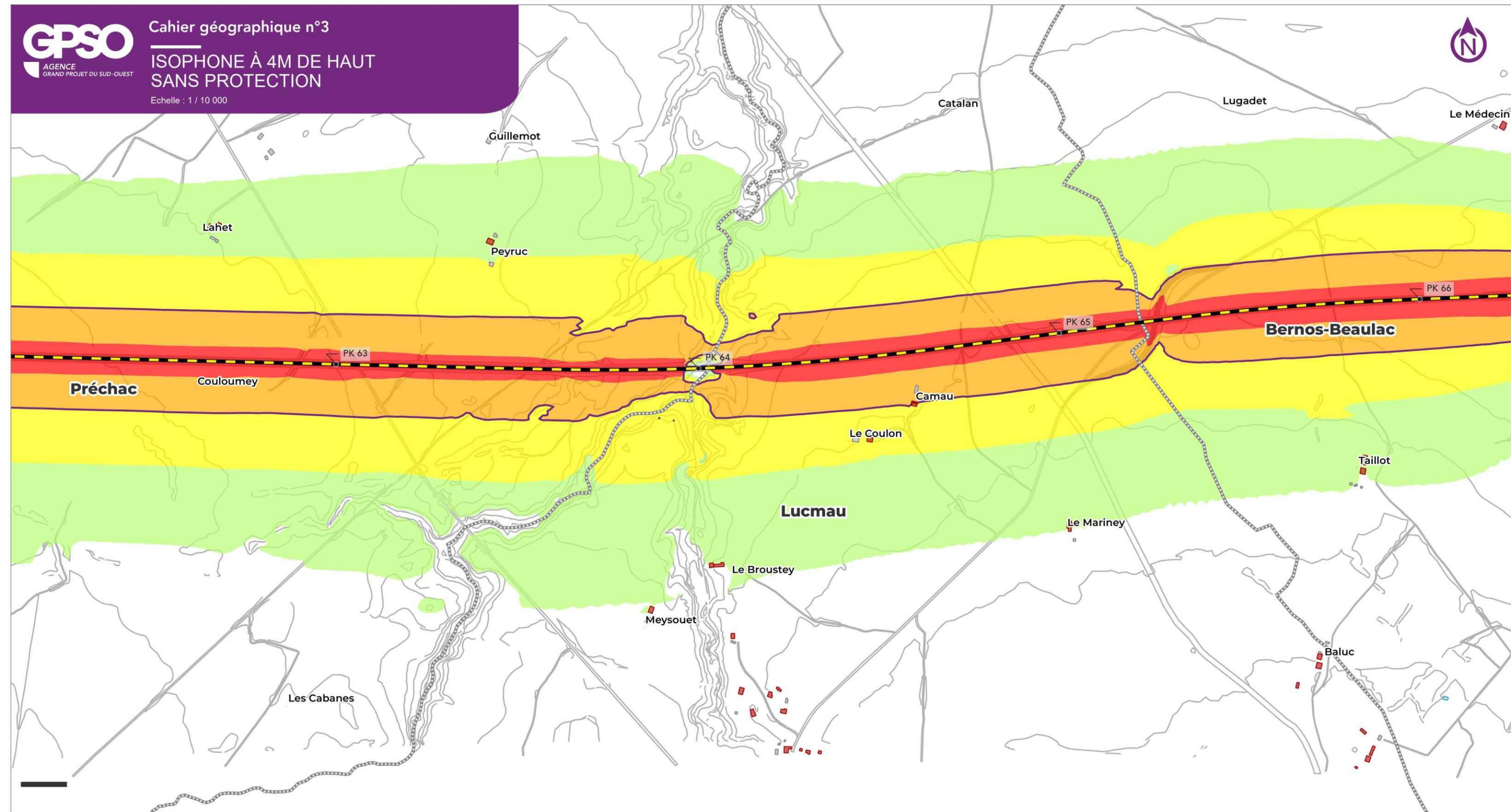
Secteur n°3 - Planche 7/8

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Etendue d'eau

- Couches isophoniques
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

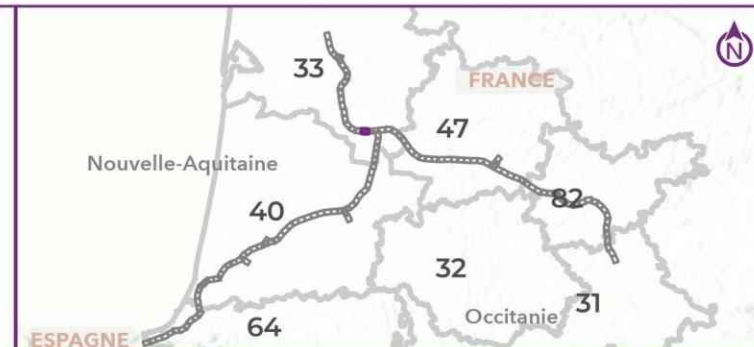
Département de la Gironde (33)

Secteur n°3 - Planche 8/8

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Etendue d'eau

- Couches isophoniques
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB



ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

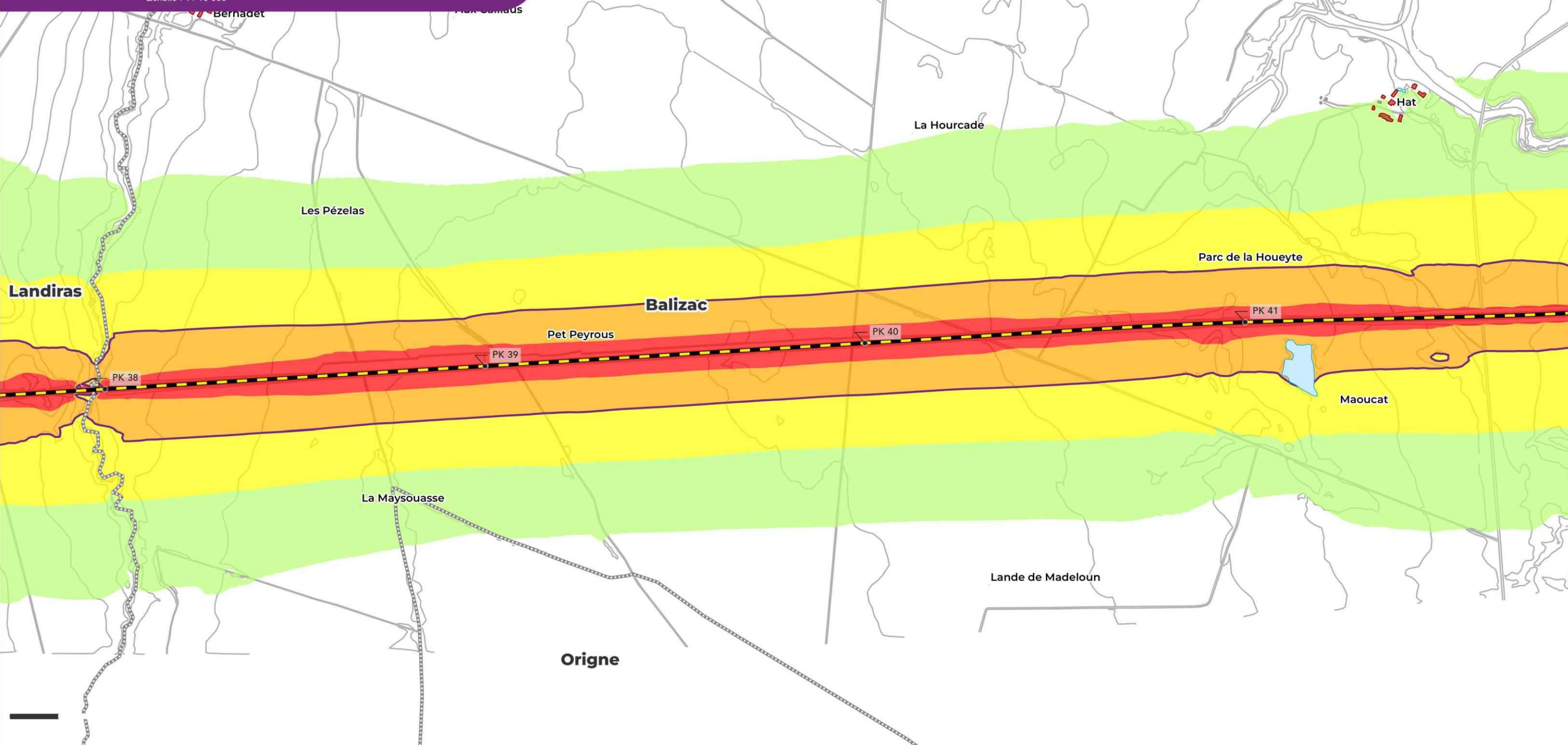
-  Point_kilométrique
-  Ligne nouvelle
-  Etendue d'eau
-  Limite communale
-  Limite départementale

RÉGLEMENTATION ACOUSTIQUE

-  Principe de protection acoustique par merlon ou par écran anti-bruit
-  Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
-  Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

COURBES ISOPHONIQUES

-  Seuil réglementaire
-  31,000 - 50,000 dB
-  50,001 - 55,000 dB
-  55,001 - 60,000 dB
-  60,001 - 65,000 dB
-  65,001 - 100,000 dB



TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

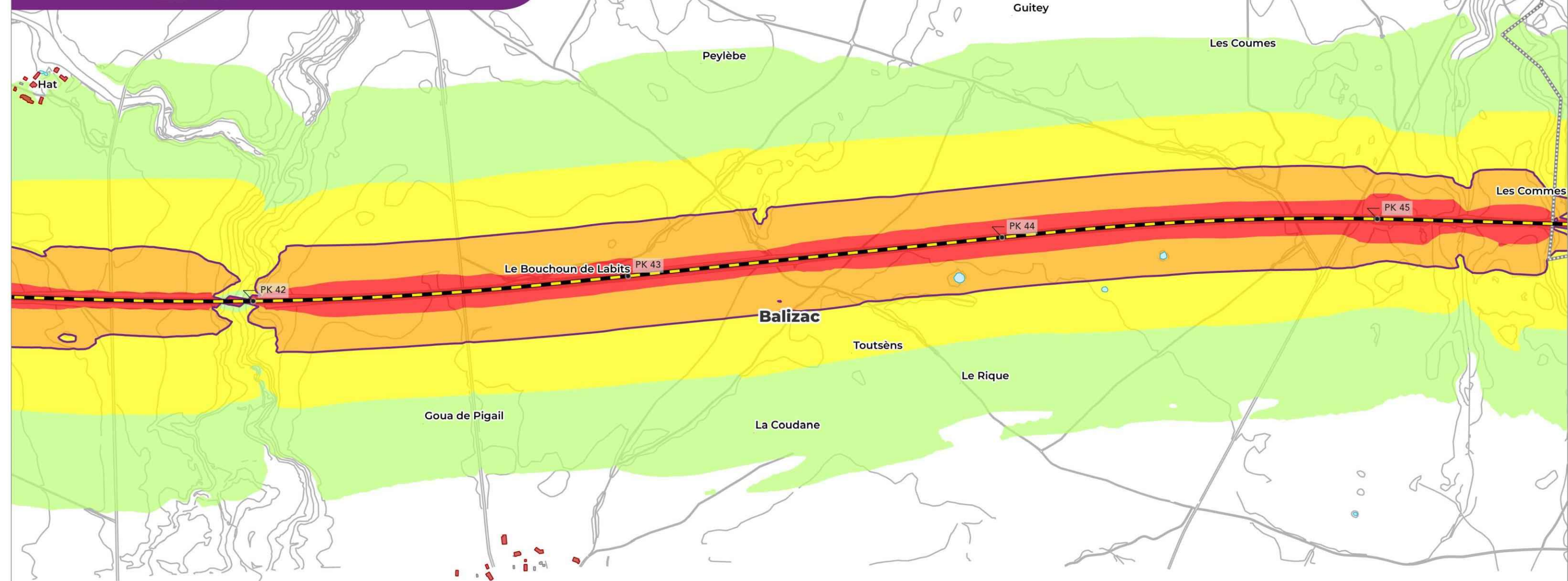
Secteur n°3 - Planche 1/8

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Etendue d'eau
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

- Couches isophoniques
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

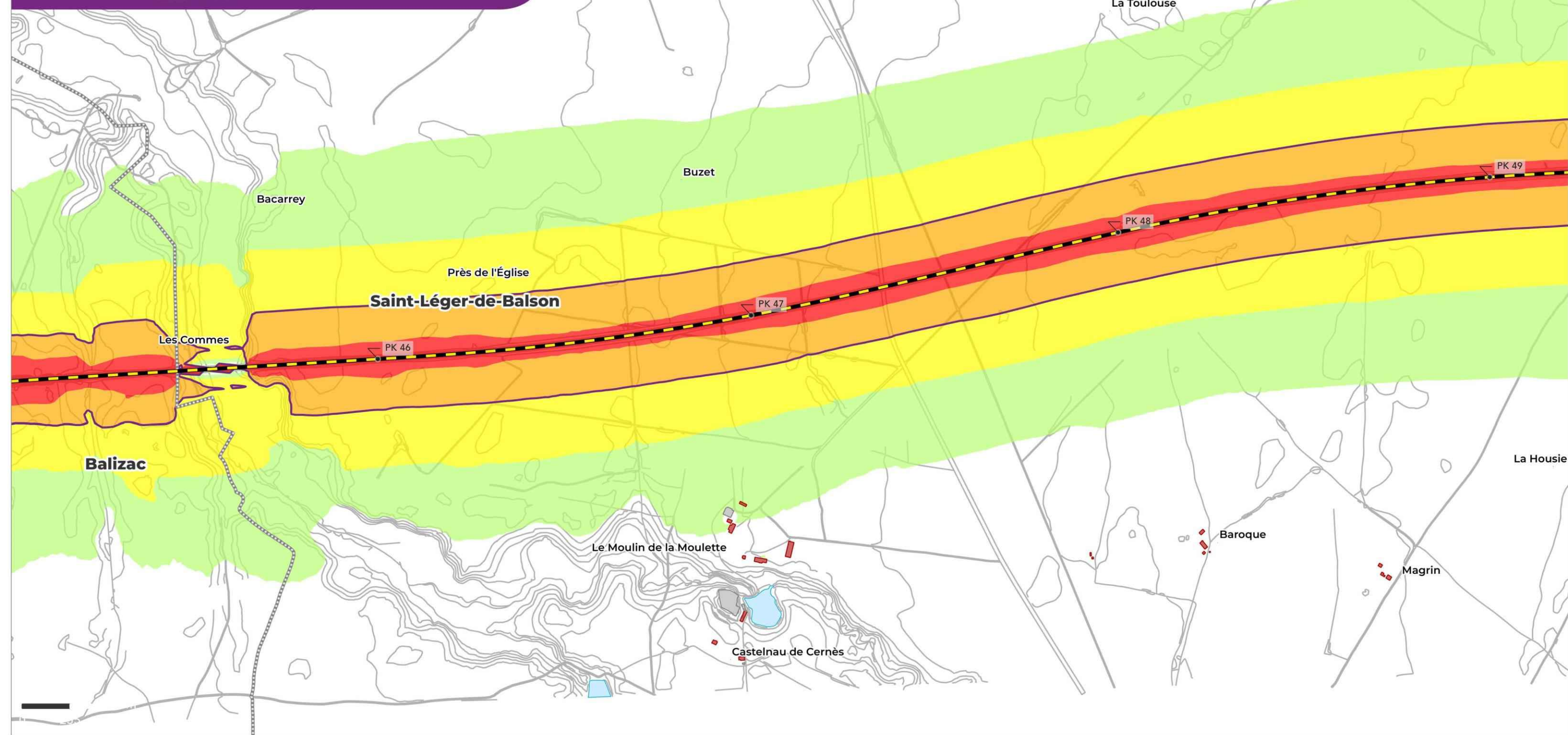
Secteur n°3 - Planche 2/8

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Etendue d'eau
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

- Couches isophoniques
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°3 - Planche 3/8



Sources : IGN - Ortho, 2024
Réalisation : Setec, 2025

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Etendue d'eau
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

- Couches isophoniques
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





Préchac

Moureson

PK 49

PK 50

PK 51

Pouchiouet

PK 52

Saint-Léger-de-Balson

La Pleyre

La Housie

Bourideys

Cantecoucut

Puch Blanc

TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°3 - Planche 4/8

-  Ligne nouvelle
-  Seuil réglementaire
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Etendue d'eau
-  Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

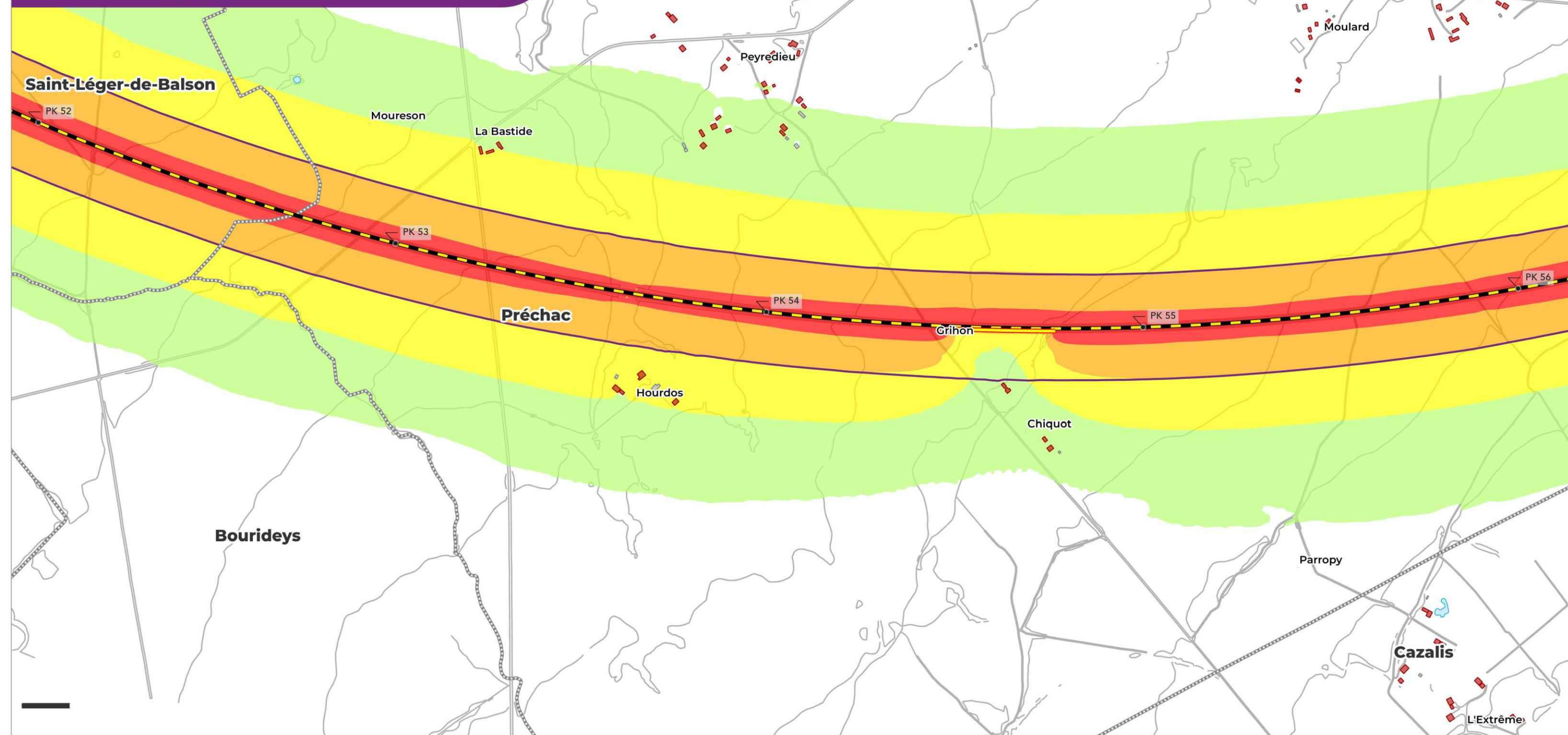
 Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)

 Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

- Couches isophoniques**
-  31,000 - 50,000 dB
 -  50,001 - 55,000 dB
 -  55,001 - 60,000 dB
 -  60,001 - 65,000 dB
 -  65,001 - 100,000 dB



Sources : IGN - Ortho, 2024
Réalisation : Setec, 2025



TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

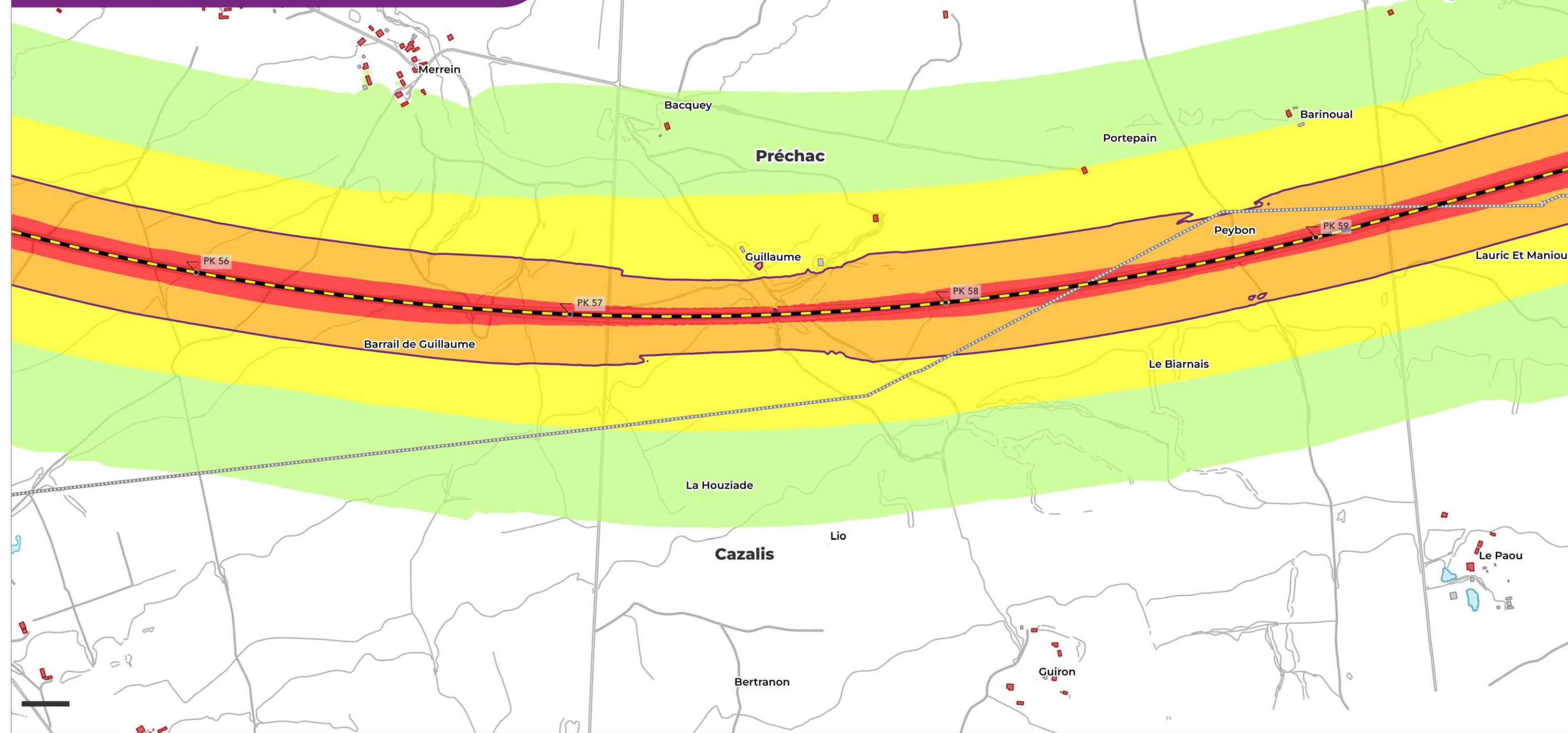
Secteur n°3 - Planche 5/8

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Etendue d'eau
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Principe de protection acoustique par merlon ou par écran anti-bruit
- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

- Couches isophoniques**
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB





TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°3 - Planche 6/8

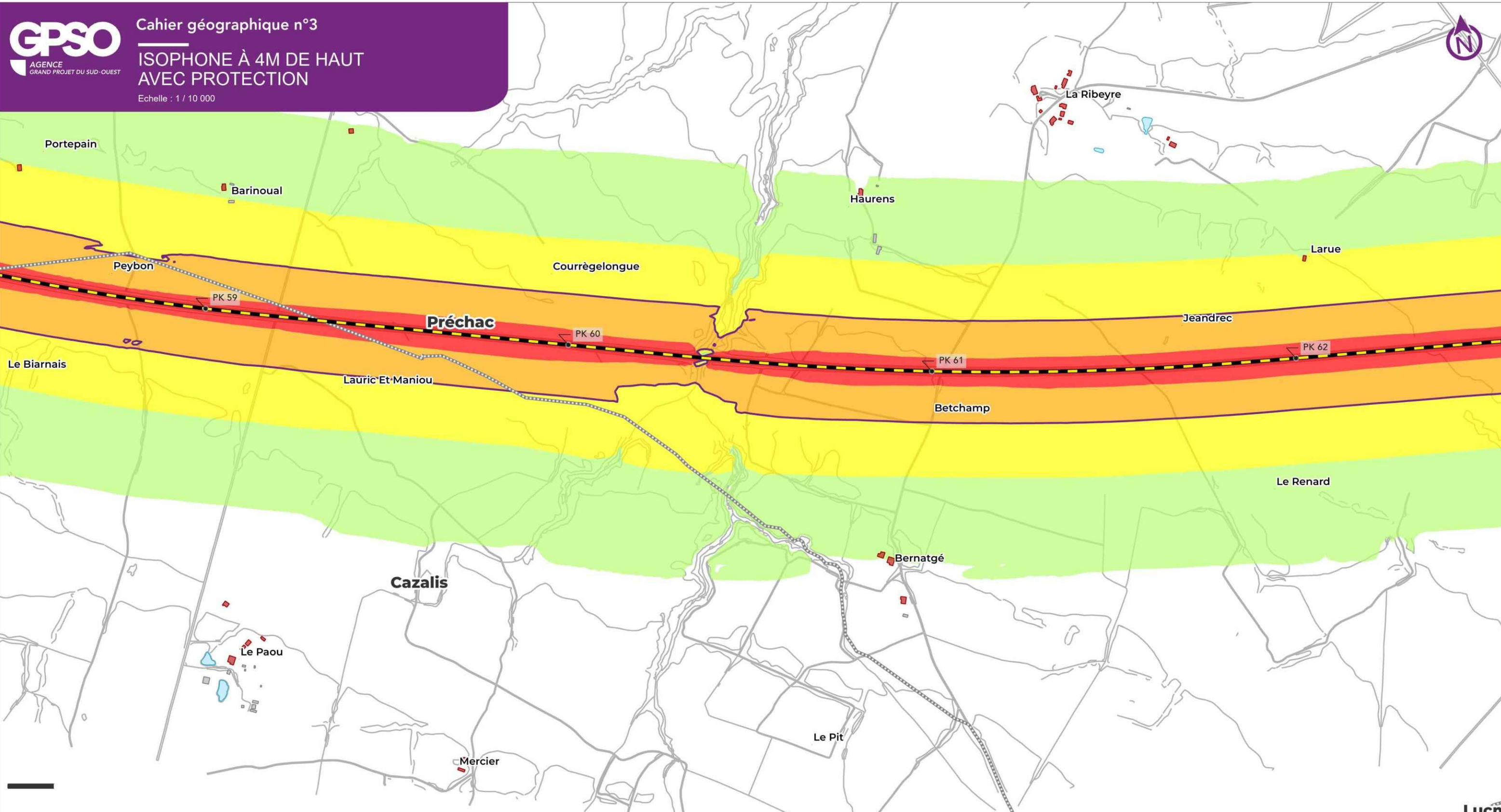
- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Etendue d'eau
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

- Couches isophoniques**
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB



Sources : IGN - Ortho, 2024
Réalisation : Setec, 2025



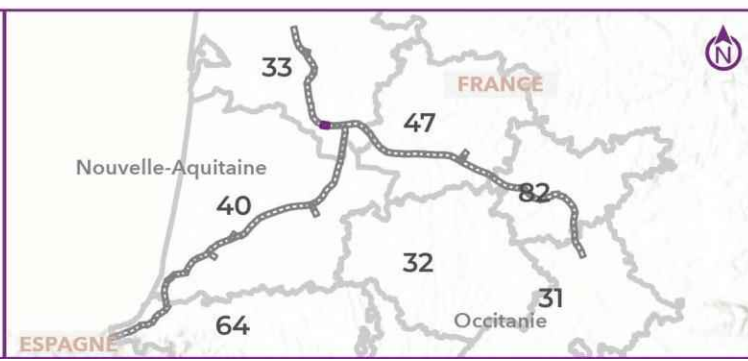
TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

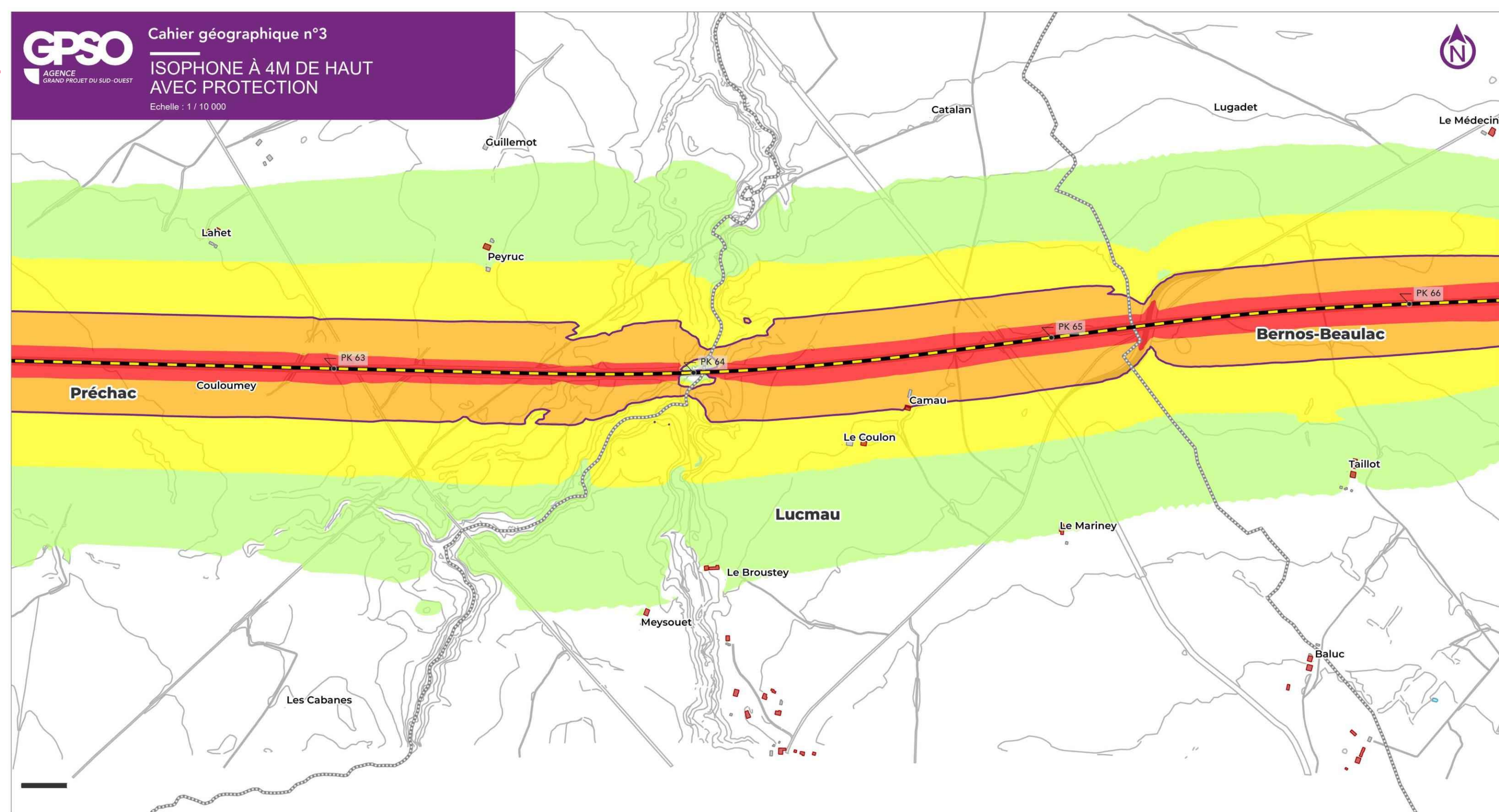
Département de la Gironde (33)

Secteur n°3 - Planche 7/8

Sources : IGN - Ortho, 2024
Réalisation : Setec, 2025

Ligne nouvelle Seuil réglementaire Limite communale Limite départementale Etendue d'eau Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique	Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau) Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)	Couches isophoniques 31,000 - 50,000 dB 50,001 - 55,000 dB 55,001 - 60,000 dB 60,001 - 65,000 dB 65,001 - 100,000 dB
---	---	---





TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°3 - Planche 8/8

- Ligne nouvelle
- Seuil réglementaire
- Limite communale
- Limite départementale
- Etendue d'eau
- Courbe de niveau utilisée pour l'analyse acoustique

- Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

- Couches isophoniques
- 31,000 - 50,000 dB
 - 50,001 - 55,000 dB
 - 55,001 - 60,000 dB
 - 60,001 - 65,000 dB
 - 65,001 - 100,000 dB



Sources : IGN - Ortho, 2024
Réalisation : Setec, 2025

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

-  Limite départementale
-  Limite communale

LE PROJET PROPOSÉ

-  Pk 12
Point kilométrique
-  Ligne nouvelle
-  Talus Déblais
-  Talus Remblai
-  Ouvrage d'art
-  Tranchée ouverte
-  Tunnel

RÉGLEMENTATION ACOUSTIQUE

-  Principe de protection acoustique par merlon ou par écran anti-bruit
-  Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)
-  Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
-  Bâti nécessitant une mesure complémentaire

MESURE SUR RÉCÉPTEUR

-  Jour sans protection / Jour avec protection
-  Nuit sans protection / Nuit avec protection

Les valeurs supérieures au seuil réglementaire sont mentionnées par une police **XX**

MESURE SUR RÉCÉPTEUR

-  Acquisition de bâti

Secteur
géographique n°2

Secteur
géographique n°3

BALIZAC

ORIGNE

PK 38

PK 39

PK 40

PK 41

53 / 53
44 / 44

52 / 52
44 / 44

0 255 510 m

TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°3 - Planche 1/8

— Ligne nouvelle
— Remblais
— Déblais

□ Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)
■ Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
□ Limite départementale
□ Limite communale





53 / 53
44 / 44

BALIZAC

PK 42

PK 43

PK 44

PK 45

49 / 49
42 / 42

0 255 510 m

TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°3 - Planche 2/8

- Ligne nouvelle
- Remblais
- Déblais

- Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Limite départementale
- Limite communale



I:\5-USERS\51-DEPARTEMENTS\519-SIG_PIG7001_SNCFR_DAE\BASE_SIG\03_PRODUCTION\01_PROD\CARTO\ElImpact_Acoustique\GPSO_El_ImpAcous_Mesure_V0.aprx

SAINT-LEGER-DE-BALSON



TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°3 - Planche 3/8

- Ligne nouvelle
- Remblais
- Déblais

- Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Limite départementale
- Limite communale





I:\5-USERS\51-DEPARTEMENTS\519-SIG_P\57001_SNCFR_GPSO_DAE\BASE_SIG\03_PRODUCTION\01_PROD\CARTO\ElImpact_Acoustique\GPSO_El_ImpAcous_Mesure_V0.aprx

TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°3 - Planche 4/8

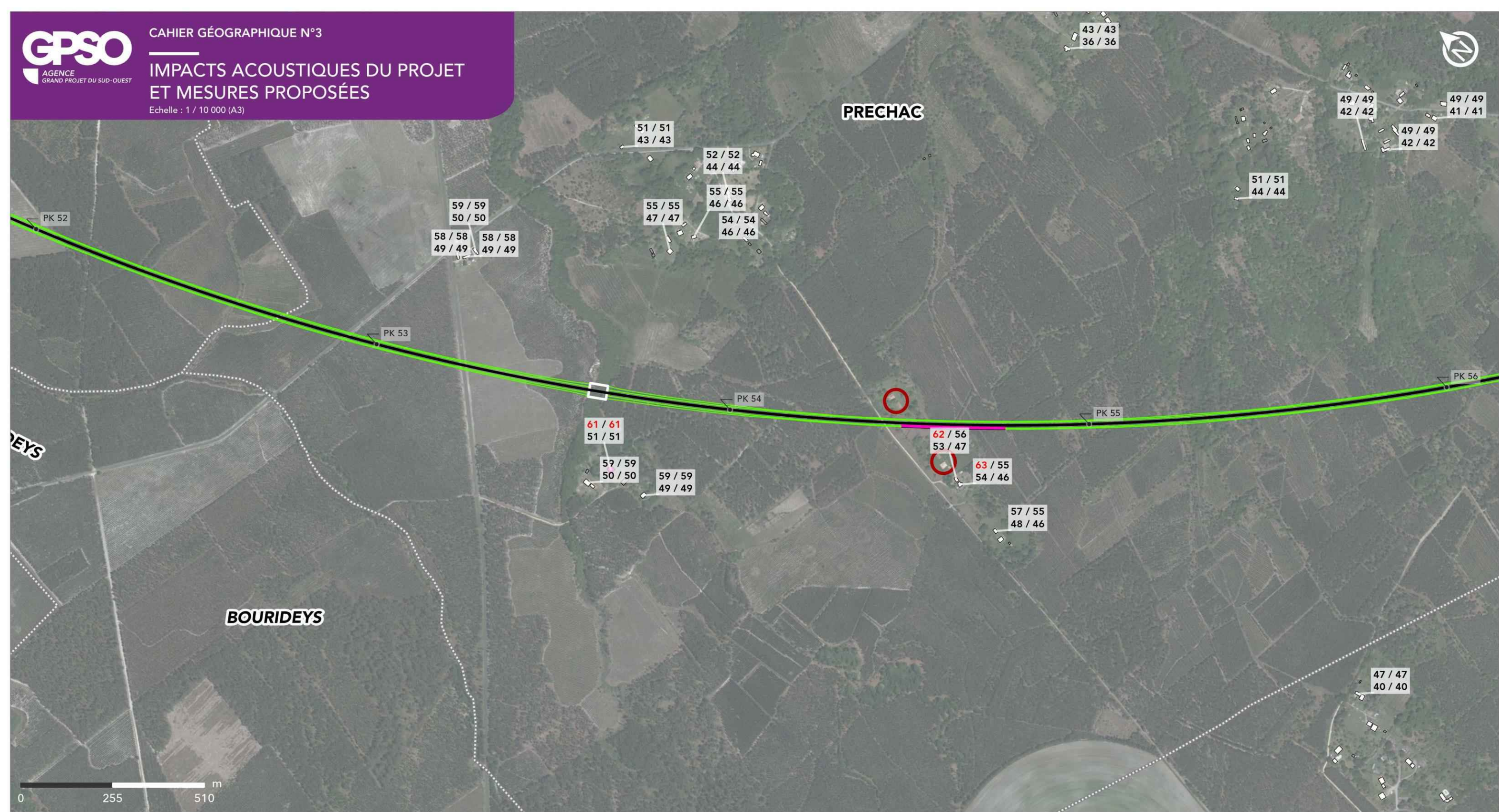


Sources : IGN, 2024
Réalisation : Setec, 2025

- Ligne nouvelle
- Remblais
- Déblais

- Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Limite départementale
- Limite communale





I:\5-USERS\51-DEPARTEMENTS\519-SIG_PIG\7001_SNCFR_GPSO_DAE\BASE_SIG\03_PRODUCTION\01_PROD\CARTO\ElImpact_Acoustique\GPSO_El_ImpAcous_Mesure_V0\GPSO_El_ImpAcous_Mesure_V0.aprx

TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

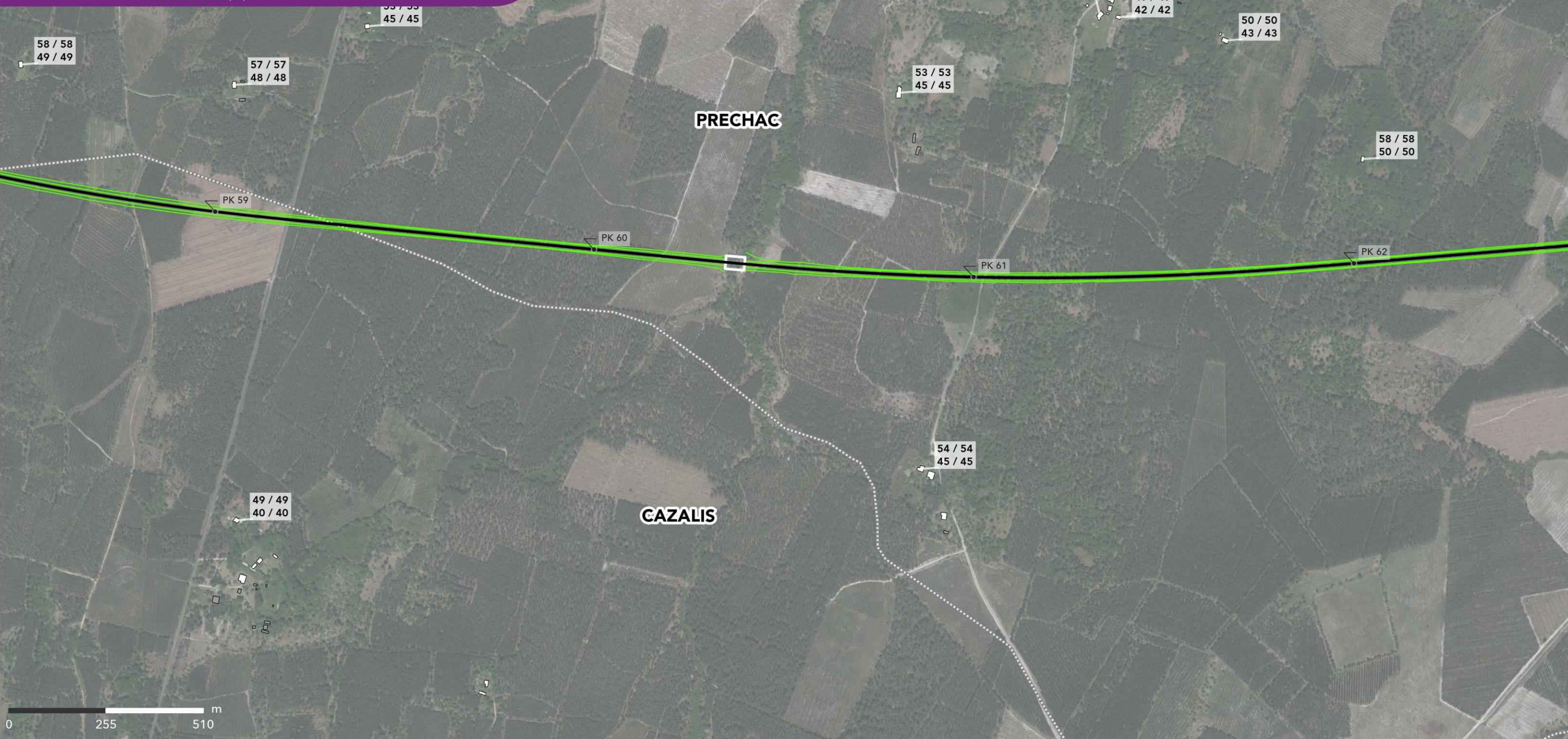
Secteur n°3 - Planche 5/8



Sources : IGN, 2024
Réalisation : Setec, 2025

- | | |
|--|---|
| Acquisition de bâti | Bâti nécessitant une mesure complémentaire |
| Ligne nouvelle | Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau) |
| Principe de protection acoustique par merlon ou par écran anti-bruit | Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...) |
| Remblais | Limite départementale |
| Déblais | Limite communale |





TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°3 - Planche 7/8



Sources : IGN, 2024
Réalisation : Setec, 2025

- Ligne nouvelle
- Remblais
- Déblais

- Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
- Limite départementale
- Limite communale





51 / 51
45 / 45

PRECHAC

Secteur géographique n°4

56 / 56
48 / 48

56 / 56
48 / 48

57 / 57
48 / 48

PK 63

PK 64

PK 65

PK 66

Secteur géographique n°3

63 / 63
54 / 54

59 / 59
51 / 51

52 / 52
44 / 44

54 / 54
46 / 46

53 / 53
45 / 45

53 / 53
44 / 44

LUCMAU

0 255 510 m

TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

Secteur n°3 - Planche 8/8

Acquisition de bâti

Ligne nouvelle

Remblais

Déblais

Bâti nécessitant une mesure complémentaire

Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)

Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

Limite départementale

Limite communale

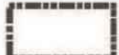


I:\5-USERS\51-DEPARTEMENTS\519-SIG_P\57001_SNCFR_GPSO_DAE\BASE_SIG\03_PRODUCTION\01_PROD\CARTO\ElImpact_Acoustique\GPSO_El_ImpAcous_Mesure_V010.aprx

4.2. Cartographie des effets vibratoires

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

 Limite départementale

 Limite communale

LE PROJET PROPOSÉ

 7 Point kilométrique

 Axe du projet de tracé des lignes nouvelles

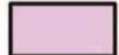
 Remblais et déblais

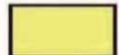
 Ouvrage d'art

 Tranchée couverte

 Tunnel

ZONES DE RISQUES VIBRATOIRES

 Zone à risque de gêne

 Zone à risque de dommage

BÂTIS

 Acquisition du bâti

 Bâti situé au sein de la zone à risque de gêne

 Bâti situé au sein de la zone à risque de dommage

TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)



Secteur
géographique n°2

Secteur
géographique n°3

LANDIRAS

NF

PK: 38

PK: 39

BALIZAC

PK: 41

ORIGNE



SAINT-LEGER-DE-BALSON



Fz

Fy

PK: 45

PK: 44

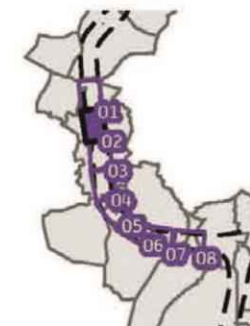
PK: 43

PK: 42

BALIZAC

NF

hydro



TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

Département de la Gironde (33)

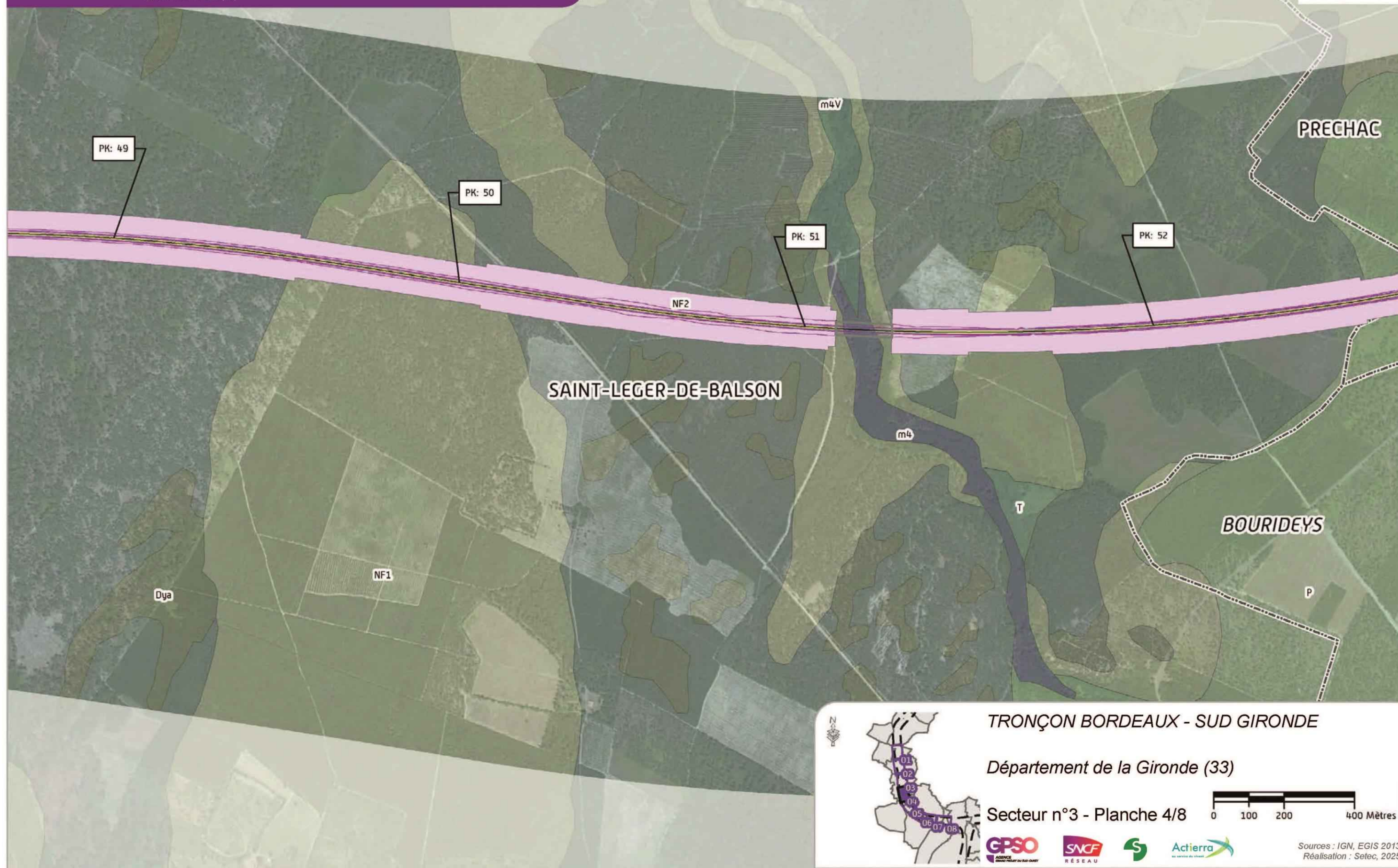
Secteur n°3 - Planche 2/8

0 100 200 400 Mètres



Sources : IGN, EGIS 2013
Réalisation : Setec, 2025







SAINT-LEGER-DE-BALSON

PK: 52

NF2

PK: 53

PRECHAC

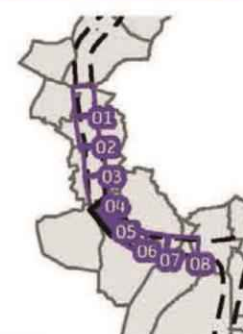
P

PK: 54

PK: 55

PK: 56

BOURIDEYS



TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE

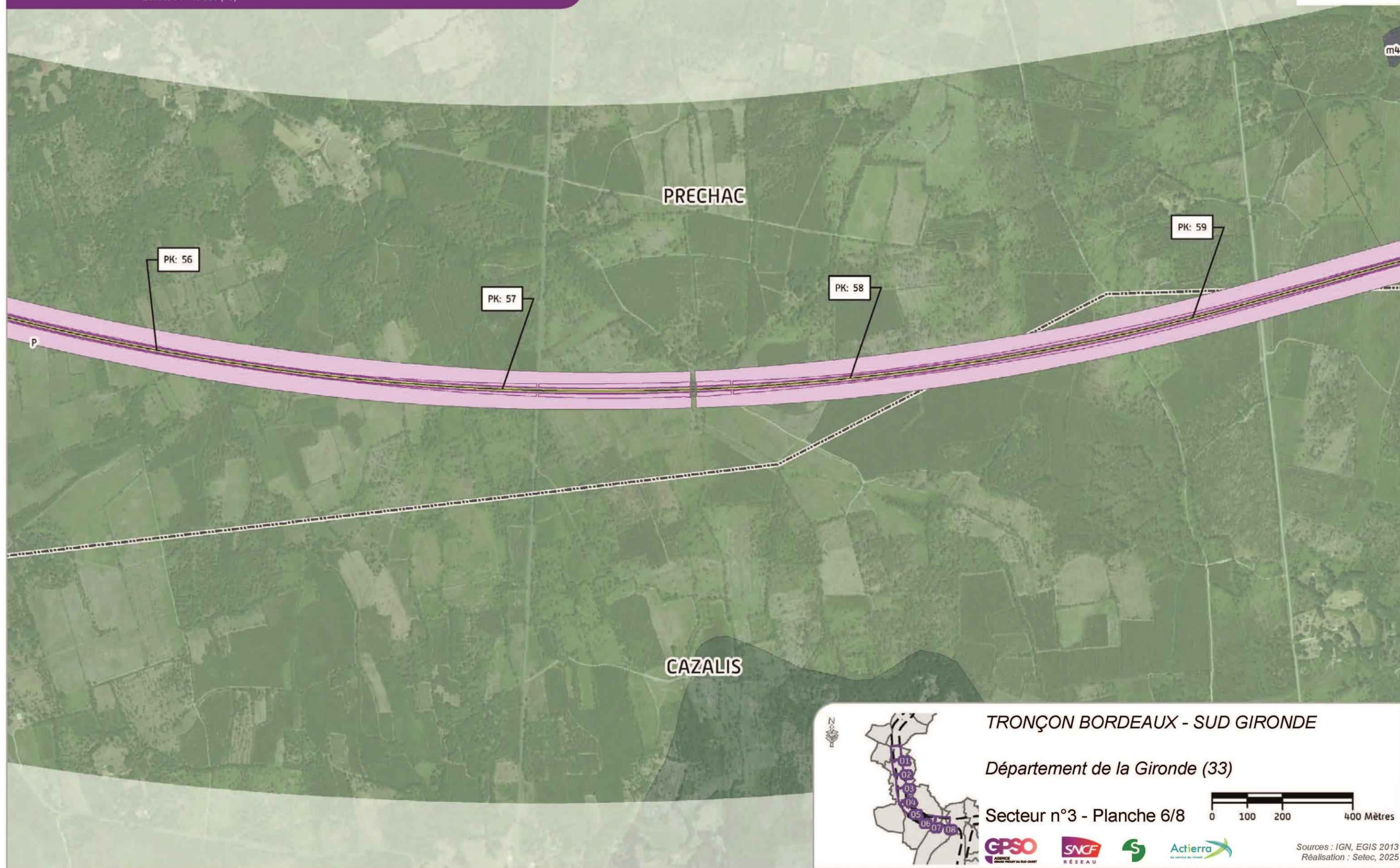
Département de la Gironde (33)

Secteur n°3 - Planche 5/8

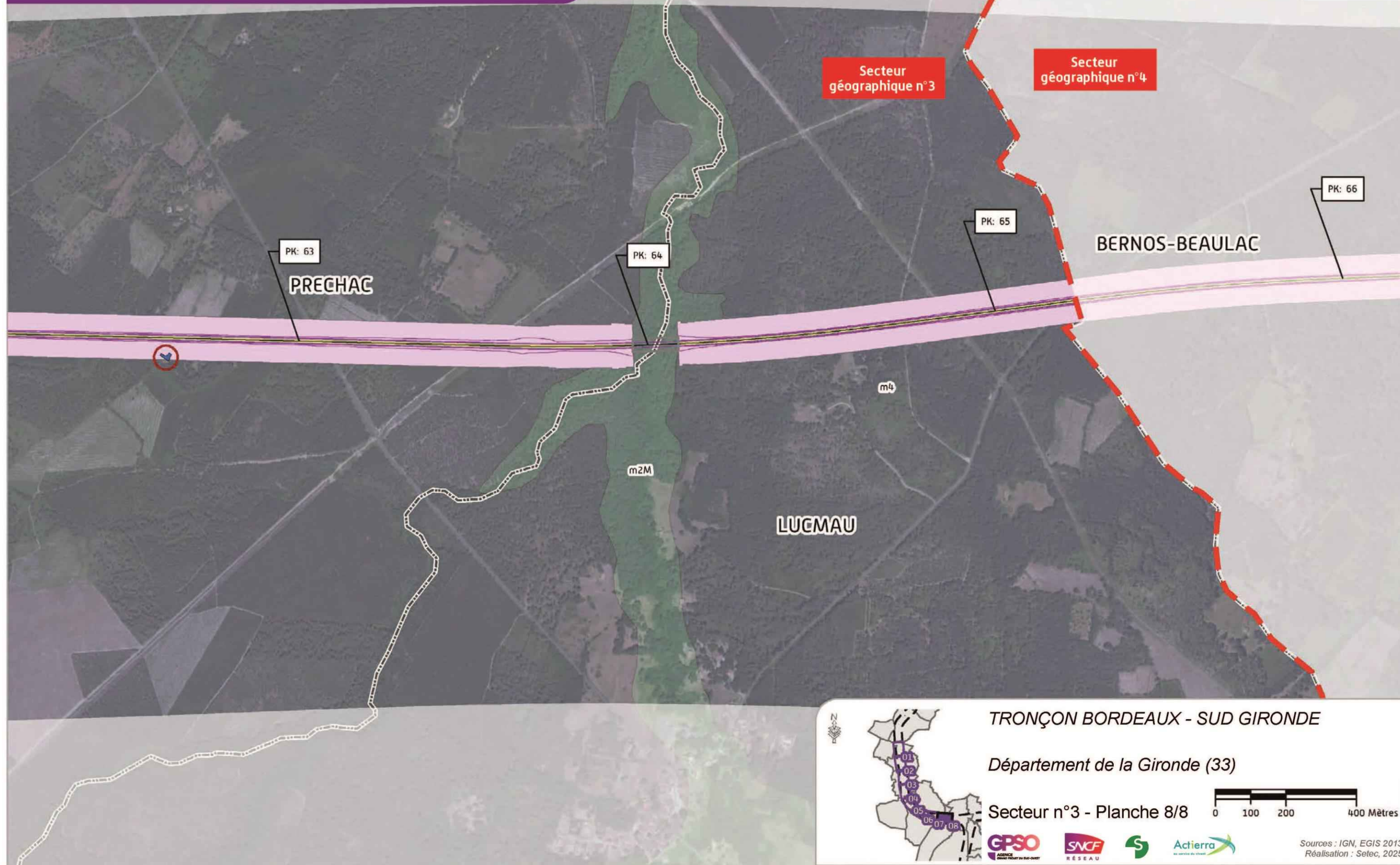
0 100 200 400 Mètres



Sources : IGN, EGIS 2013
Réalisation : Setec, 2025







Les partenaires financeurs :



www.gpso.fr

AGENCE GRAND PROJET DU SUD-OUEST

17 rue Cabanac – CS 61926
33081 BORDEAUX CEDEX

8 boulevard Lascrosse
31000 TOULOUSE



Pièce F-Étude d'impact du GPSO // Volume 7.3 // Secteur géographique n°3
SNCF Réseau // Dossier d'autorisation environnementale unique // Edition juin 2025